

PAGES
MANQUANTES

L'honorable P.-E. Leblanc

GOUVERNEUR DE QUEBEC

Nous donnions récemment, dans les pages de notre *Revue Canadienne* (livraison de février), un chapitre de l'*Histoire de Saint-Martin*, qui vient de paraître, chez Perrault, à Joliette, sous la signature de notre confrère et ami, M. l'abbé J.-Ad. Froment. Au moment où nous terminions la correction des épreuves de ce modeste volume d'histoire locale, l'un des enfants de la paroisse de Saint-Martin précisément, l'honorable P.-E. Leblanc, devenait gouverneur de Québec, succédant à feu l'honorable François Langelier, de regrettée mémoire. L'auteur de l'*Histoire de Saint-Martin* nous ayant demandé d'ajouter à l'honneur du nouveau gouverneur quelques pages à son volume, nous avons écrit la courte notice que nous publions ici. On voudra bien ne pas perdre de vue que ces simples notes, écrites sans prétention et sans recherches savantes, devaient faire suite à une monographie de la paroisse du nouveau gouverneur, qu'elles devaient par conséquent s'y rapporter et ne pas dépasser les limites du cadre qui convient à cette sorte d'histoire. — 7 avril 1915. (E.-J. A.)

CE modeste volume ⁽¹⁾ était déjà sous presse et nous en corrigions presque les dernières épreuves, quand, le 9 février 1915, est arrivée, à Saint-Martin, l'heureuse nouvelle de la nomination de l'honorable P.-E. Leblanc, un enfant de la paroisse, à la haute position de lieutenant-gouverneur de la province. La joie a été grande partout au village natal, dans la paroisse et dans tout le comté que M. Leblanc a représenté si longtemps à la Chambre locale. Il a

(1) *L'Histoire de Saint-Martin*, par M. l'abbé J.-Ad. Froment.

semblé que la distinction si élevée, dont l'un des enfants de Saint-Martin était l'objet, faisait un devoir à l'auteur et au reviseur de l'*Histoire de Saint-Martin* de lui consacrer au moins quelques pages dans cette monographie de la paroisse et du village de son enfance. Le nouveau gouverneur de Québec avait d'ailleurs pris une large part, ainsi qu'on l'a pu constater dans le compte rendu qui précède, aux fêtes du 28 mai 1914 (2). Et cela était déjà un titre suffisant à l'hommage particulier que nous voulons ici lui rendre. Mais maintenant qu'il est appelé aux fonctions de représentant du roi dans notre province, et que son nom plus que jamais appartient à l'histoire, nous estimons, répétons-le, que ce nous est un devoir, et un devoir bien agréable, de raconter succinctement sa vie aux générations qui viendront après la nôtre. Que Son Honneur veuille bien voir en ce récit trop modeste l'hommage de la plus sincère et de la plus respectueuse admiration.

Le nouveau gouverneur de Québec est donc né à Saint-Martin, le 10 août 1853. Voici son acte de baptême, tel qu'il se lit dans les registres de la paroisse : " Le dix août mil huit cent cinquante-trois, par nous, prêtre, curé de Sainte-Rose, a été baptisé Pierre-Laurent-Damase-Evariste, né ce jour, du légitime mariage de Joseph Leblanc, forgeron, et de Adèle Bélanger, de cette paroisse. Parrain : Pierre Bélanger ; marraine : Emélie Limoges. (signé) P. BRUNET, ptre. "

Les Leblanc, de Saint-Martin, comme sans doute tous ceux du même nom qui habitent le pays, sont de descendance acadienne et bretonne (*Legueu* en breton). Sans remonter plus loin, notons que les Leblanc vinrent presque directement de la Nouvelle-Ecosse à Montréal et dans l'île Jésus, lors du *grand dérangement*, en 1755. Jeté comme tant d'autres sur

(2) Allusion au compte rendu des noces d'or de M. le curé Leblanc, de Saint-Martin.

les côtes de Boston, l'ancêtre de nos Leblanc ne tarda pas à passer au Canada et à se fixer dans notre région. La famille se multiplia très vite à l'exemple de celles des anciens patriarches. Elle compte aujourd'hui des centaines et des centaines de membres, et elle a toujours joui à Saint-Martin de la plus parfaite considération de la part de tous.

Le père du jeune Evariste, qui habitait tout près de l'église, à l'endroit où demeure aujourd'hui le bedeau ou sacristain, était forgeron de son métier. Sa bonne humeur et son savoir-faire étaient connus au loin. Et l'on venait joyeux à la forge de *José Leblanc*, ainsi que tout le monde disait, se faire une pinte de bon sang pendant que les fers à cheval rougissaient au feu sous l'action du soufflet bruyant ou que le marteau les battait en rude cadence sur la grosse enclume. On était d'ailleurs bon chrétien sous le toit de José Leblanc, et l'on ne voisinait pas pour rien avec la maison du bon Dieu et celle de M. le curé.

En même temps qu'il se faisait remarquer par son assiduité à l'école paroissiale, Evariste servait la messe à l'église et sans doute montait souvent au jubé de l'orgue, où il mêlait sa voix à celles des vieux chantres. Que de fois, dans la suite, devenu professeur, avocat et député, M. Leblanc, dans les occasions solennelles, est revenu chanter de sa forte et belle voix de basse-taille dans l'église de son village ! Aux funérailles des parents et des amis, par exemple, qui ne se souvient pas à Saint-Martin l'avoir entendu chanter avec âme et avec émotion la prose du *Dies irae, dies illa* ? Et si le défunt M. Dubé, ou encore le défunt M. Lemonde, qui logea à Saint-Martin, avant de devenir le premier curé de Sainte-Dorotheé, pouvaient un instant nous revenir, que ne nous raconteraient-ils pas de la serviabilité et de la ponctualité de leur ancien répondant de messe ?

Le jeune Leblanc, dès ce temps-là, aimait l'étude et vou-

lait s'instruire et réussir. Comme tous ceux qui savent vouloir, il a su également pouvoir. Sa constance et son énergie dans l'action méritent d'être citées en exemple. Mais ce n'était là qu'un prélude. A 15 ans, il partait pour l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal. Il y passa quatre ans, sous la direction de ce savant éclairé et modeste que fut l'abbé Verreau, à qui, nous le savons, il a gardé un souvenir reconnaissant et fidèle.

Devenu instituteur, il enseigna pendant quelques années, de 1872 à 1876, croyons-nous. " Je faisais l'école le jour, a-t-il dit lui-même, et la nuit je travaillais à m'instruire; car je voulais devenir avocat. " Avocat, il l'était déjà dans l'âme ! Il ne pouvait tarder à gagner brillamment sa propre cause. En 1876, il commençait l'étude du droit et courtisait en même temps la politique, cette capricieuse dame qui devait le mener si haut et si loin. En 1879, il était admis à l'exercice du droit, et, en 1882, il était élu député de Laval au local. Nous avons dit qu'il avait du vouloir, il montait vite.

Il a raconté lui-même au journaliste qui l'*interviewait*, le soir de sa nomination au poste de gouverneur, qu'il avait toujours été un homme de parti. Il le fut en effet avec loyauté, avec enthousiasme et avec brio. Pendant près de trente ans, ce fut l'un des plus vaillants lutteurs du parti conservateur. Elu député à 28 ans, il ne fut battu qu'une fois, en 1883, par un autre citoyen de Saint-Martin, M. le Dr Gaboury. Mais il reprit bien vite le comté et le représenta à Québec jusqu'en 1908 sans interruption. Excellent orateur, ayant le verbe sonore et la parole parfois très rude, aimable et jovial avec les électeurs, imperturbable sous l'attaque et très heureux dans les reparties, avocat habile, pourrions-nous dire, à la tribune comme au Palais, il plaisait aux braves gens. Dans le comté, on l'appelait Evariste, tout bonnement. Il connaissait tout le monde, et tout le monde le connaissait.

D'une extrême endurance, il savait, pour visiter toutes les paroisses et tous les rangs, voire presque toutes les maisons de son comté, s'imposer, après les luttes du *husting*, d'écrasantes corvées. C'était, essentiellement, un candidat populaire. Plus d'un bon rouge votait pour lui et j'en sais qui n'ont voté contre lui qu'après plus d'une hésitation. On a pu dire très justement que, s'il eut des adversaires, il n'eut jamais d'ennemis.

Au parlement, le député de Laval était un redoutable opposant. Studieux, très au courant des questions débattues, vibrant dans la riposte comme dans l'attaque, il harcelait l'adversaire avec un remarquable entrain. Feu l'honorable Honoré Mercier, qui fut certes un homme de haute valeur et un admirable patriote, en connut, paraît-il, quelque chose ! On a souvent répété que le député de Laval avait le don de l'exaspérer, ce qui n'est pas un mauvais signe.

Devenu président de la Chambre—et il le fut cinq ou six ans—l'honorable Leblanc, très versé dans la science des procédures parlementaires, eut l'art et le talent de se tenir parfaitement à la hauteur de sa position. Tous les journaux libéraux, au lendemain de sa nomination au poste de gouverneur de Québec, ont rendu hommage à son impartialité et à sa dignité comme ancien " orateur ". C'est là un hommage qui a bien son prix.

En 1908 pourtant, devenu chef de l'opposition, et malgré son prestige et ses incontestables mérites, M. Leblanc, qui ne s'était peut-être pas assez occupé, cette fois, de faire *le siège* de ses électeurs — il était si certain d'eux ! — et qui avait fait la campagne, un peu partout dans la province, plutôt pour les amis, fut battu par M. le notaire Lévesque, de Saint-Vincent-de-Paul. La première surprise passée, et après une résistance qui eut du retentissement jusque devant les tribunaux, le vote des électeurs de Laval s'étant réaffirmé en fa-

veur de M. Lévesque, M. Leblanc s'inclina et prit la chose en philosophe. " On m'a rendu un fameux service, quand on m'a défait en 1908 ", disait-il, l'autre soir, à un journaliste. C'est, ma foi, vrai ! La vie a de singuliers retours ! Peut-être, sans cette défaite, l'honorable Leblanc ne serait-il jamais monté sur le trône du gouverneur de Québec. Ce qui est sûr, c'est qu'il a pu se reposer un peu et qu'il arrive aujourd'hui frais et dispos à la haute charge qu'il assume.

Notons ici, pour l'histoire, ce trait qui est tout à l'honneur des moeurs politiques du comté Laval. Le premier télégramme de félicitations que le nouveau gouverneur a reçu lui est venu de ses anciens électeurs et amis de Laval et il était signé par son adversaire d'il y a cinq ans — qui est resté son ami comme tout le monde — M. le député Lévesque.

En 1886, M. Leblanc a épousé Melle Hermine Beaudry, fille de feu Théodore Beaudry, qui sera à Spencerwood, disent tous ceux qui la connaissent, une excellente maîtresse de maison. Trois enfants, un garçon et deux filles, nés de cette union, ont l'avantage de voir leur père devenir gouverneur de la province.

Que dirons-nous encore ? Que Son Honneur le nouveau gouverneur est resté fidèle aux souvenirs et aux amitiés de son enfance ? On n'a qu'à revoir, pour s'en convaincre, au chapitre du compte rendu des Noces d'or de M. le curé Leblanc, la part qu'il a prise à nos fêtes du 28 mai 1914. Chaque fois qu'il revient à Saint-Martin, c'est une joie pour la vieille paroisse, dont il sera plus que jamais désormais, avec le pieux et saint Mgr Lorrain, l'honneur et la gloire. Peut-être ne l'entendra-t-on plus chanter au jubé de l'orgue, sa nouvelle dignité ne le lui permettant sans doute pas. Mais, sûrement, on le reverra, dans le cimetière du village, tête nue, à genoux, prier sur la tombe de ses ancêtres. Si grand qu'il soit et si haut qu'il ait monté, Son Honneur M. Leblanc restera, nous

en sommes certain, le chrétien convaincu et l'homme de coeur qu'il fut toujours.

Dans ce modeste volume, qui a été écrit à l'honneur de Saint-Martin et de son vénérable curé, il nous plaît profondément d'avoir l'occasion de dire à l'un de ses plus illustres fils, au moment même où il gravit les marches du trône de notre province, comme représentant du roi et successeur des Champlain et des Frontenac, aussi bien que des Belleau, des Angers, des Chapleau et des Langelier : " Monsieur le gouverneur, que ce soit pour de très heureuses années — *Ad faustissimos annos !* "

Elie-J. AUCLAIR,

Professeur à l'Université Laval.

10 février 1915.

Au Palais

NOTES DE Me FORTUNAT BOURBONNIERE, c. r.

(1er ARTICLE)

SOMMAIRE. — Ce que sont ces notes. — Conseils généraux. — Laissons parler le client. — Prenons des notes. — Interrogeons plusieurs fois. — Les qualités d'une bonne plaidoirie, d'après l'*Art poétique*. — La correction du langage au Palais. — Du tact et de la courtoisie. — Des convenances du langage par rapport à la cause. — L'importance du début dans une plaidoirie. — Il convient d'étudier son juge. — Le rôle de l'avocat-conseil. — Il convient qu'il parle le premier. — Les devoirs du juge, d'après le chancelier Bacon.—A suivre.

SOUS ce titre général *Au Palais*, M. l'avocat Fortunat Bourbonnière, du barreau de Montréal, nous fait, à la *Revue Canadienne*, l'honneur de nous communiquer une série de réflexions, aussi suggestives qu'intéressantes, qui sont le fruit de ses recherches et de ses études sur les difficultés et l'art de plaider. Elles nous ont paru devoir intéresser non seulement les disciples de Thémis que nous avons l'avantage de compter au nombre de nos lecteurs, mais encore tous ceux qui ont à traiter avec le public et surtout à faire des discours. M. Bourbonnière, en homme pratique et pressé, ne s'est guère mis en peine de donner à ses notes une rédaction définitive. Il ne nous en voudra pas de le faire pour lui. Il nous accordera bien que le ton d'un article de revue le demande impérieusement.

Voici d'abord quelques conseils généraux et une évocation de l'*Art poétique* de Boileau que les plaideurs de tous les genres, les avocats et les autres — car il n'y a pas que les avocats qui plaident de par le monde! —, feront bien de ne jamais perdre de vue.

Donnons avant tout, écrit M. Bourbonnière, pleine liberté aux plaideurs qui nous consultent. Laissons-les nous exposer, dans un récit improvisé, toute leur affaire aussi verbeusement et d'aussi haut qu'ils le voudront. Il y a moins d'inconvénient à écouter ce qui est superflu qu'à ignorer ce qui est nécessaire, et, souvent, l'avocat trouvera et le mal et le remède là où le plaideur ne voyait que choses indifférentes.

Autre conseil important : que l'avocat ne néglige pas de prendre des notes sur ce que son client lui raconte. On ne doit pas trop se fier à sa mémoire. C'est souvent, comme disait un homme d'esprit, une faculté qui oublie. Pour cela, il sera bon d'amener le client à recommencer son récit plus d'une fois. Il a pu, en effet, lui échapper quelque chose dans une première narration, surtout si c'est un homme sans expérience comme il s'en rencontre beaucoup. Et puis il convient de s'assurer si le client sait se montrer d'accord avec lui-même. La plupart du temps les plaideurs mentent et trompent plus ou moins consciemment. Ils parlent à leur avocat comme ils parleraient à leur juge. C'est pourquoi il ne faut pas trop les croire de prime abord, mais au contraire les tourner et les retourner en tous sens et, par des questions habiles, les dérouter sans qu'ils s'en doutent, les faire sortir en quelque manière de leur retranchement. Il en est de l'avocat comme du médecin. Il doit chercher à voir plus de choses qu'on ne lui en montre.

De même, après avoir écouté son client avec toute la patience désirable, l'avocat qui veut savoir devra passer à un autre personnage. Prenant le rôle de la partie adverse, il fera

au plaideur toutes les objections imaginables contre sa prétention. Il le pressera, le harcèlera à outrance. C'est en cherchant bien qu'on trouve la vérité, justement, parfois, là où l'on s'y attendait le moins. En un mot, pour bien étudier une cause, il faut d'abord se montrer incrédule. A entendre un plaideur, il commence par répondre de tout : il produira des témoins, il apportera des *écrits*, son adversaire lui-même ne saurait lui contester tel ou tel point, bref, la cause est sûre ! C'est une raison de plus pour examiner avec soin toutes les pièces du procès. Une rapide audition des faits ou un simple coup d'oeil sur les *écrits* ne suffisent pas. Très souvent les pièces qu'on vous apporte ne contiennent rien de ce qu'on promettait, ou même il s'y trouve mêlé quelque chose de nuisible.

Ces préliminaires posés, notre collaborateur énumère les qualités d'une bonne plaidoirie, et tout simplement il nous cite Boileau et son *Art poétique*. Comment d'abord faut-il entrer en matière ?

Que dès les premiers mots l'action préparée
 Sans peine du sujet aplanisse l'entrée.
 Je me ris d'un acteur (1) qui, lent à s'exprimer,
 De ce qu'il veut, d'abord, ne sait pas m'informer....
 J'aimerais mieux encor qu'il déclinât son nom
 Et dit : " Je suis Oreste, ou bien Agamennon "
 Que d'aller, par un tas de confuses merveilles,
 Sans rien dire à l'esprit, étourdir les oreilles.
 Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué...

De même, le récit des faits de la cause doit être un, vraisemblable, bref, clair...

Il faut que chaque chose y soit mise en son lieu,
 Que le début, la fin répondent au milieu ;

(1) Lisez *parleur*.

Que d'un art délicat les pièces assorties
 N'y forment qu'un seul tout de diverses parties...
 Jamais au spectateur ⁽²⁾ n'offrent rien d'incroyable,
 Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.
 Une merveille absurde est pour moi sans appas,
 L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas...
 Soyez vif et pressé dans vos narrations.

Il est certains esprits dont les sombres pensées
 Sont d'un nuage épais toujours embarrassées ;
 Le jour de la raison ne le saurait percer.
 Avant donc que d'écrire apprenez à penser.
 Selon que votre idée est plus ou moins obscure,
 L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure.
 Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
 Et les mots pour le dire arrivent aisément...

De la même façon, pour la correction du langage, sur
 l'importance de se relire et au sujet de l'utilité d'un censeur,
 Me Bourbonnière en revient à l'auteur de l'*Art poétique*.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
 Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
 En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
 Si le terme est impropre, ou le tour vicieux.
 Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
 Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
 Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
 Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse,
 Et ne vous piquez point d'une folle vitesse.
 Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
 Hâtez-vous lentement et, sans perdre courage,
 Polissez-le sans cesse et le repolissez,
 Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

(2) Lisez *juge*.

Un poème excellent, où tout marche et se suit,
 N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit.
 Il veut du temps, des soins ; et ce pénible ouvrage
 Jamais d'un écolier ne fut l'apprentissage.

Craignez-vous pour vos vers la censure publique ?
 Soyez-vous à vous-même un sévère critique.
 L'ignorance toujours est prête à s'admirer.
 Faites-vous des amis prompts à vous censurer :
 Qu'ils soient de vos écrits les confidents sincères
 Et de tous vos défauts les zélés adversaires.
 Dépouillez devant eux l'arrogance d'auteur ;
 Mais sachez de l'ami discerner le flatteur.
 Tel vous semble applaudir qui vous raille et vous joue.
 Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.
 Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
 Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible ;
 Il ne pardonne point les endroits négligés,
 Il renvoie en leur lieu les vers mal arrangés ;
 Il réprime d'un mot l'ambitieuse emphase ;
 Ici le sens le choque et, plus loin, c'est la phrase ;
 Votre construction semble un peu s'obscurcir ;
 Ce terme est équivoque, il le faut éclaircir...
 C'est ainsi que vous parle un ami véritable.

Partout où il y a " poème " et " vers ", mettez " discours " et " périodes ", et il va de soi que, dans le palais de Thémis comme au Parnasse, les conseils du vieux Boileau rendront service.

Notre érudit collaborateur insiste avec raison sur la correction du langage. Une des caractéristiques de l'administration de la justice dans notre pays, écrit-il, c'est l'emploi alternatif du français et de l'anglais.

De là découle la nécessité, pour un avocat, de bien connaître—plus chez nous peut-être que dans toute autre partie de l'empire — l'une et l'autre langues. Nos écrits et nos mé-

moires peuvent être éventuellement soumis à la considération de lecteurs — comme les lords du Conseil privé — très renseignés sur les subtilités de notre parler. En effet, la copie des dossiers, même lorsqu'ils comprennent des documents français ou latins, est envoyée telle quelle aux cours supérieures et jusqu'au Conseil privé. Les traductions ne sont pas admises, parce que leurs imperfections possibles pourraient trahir le texte original. C'est pourquoi les greffiers de nos cours canadiennes sont tenus de certifier par leurs initiales, à chaque huitième page du dossier, la fidélité de la copie, sans en pouvoir rien omettre, ni cacher, sous le voile d'une traduction. Or, d'autre part, l'atmosphère d'anglicismes qui nous imprègne, impliquant la crainte chez les avocats et chez les juges de n'être pas compris, par exemple des témoins, fait trop souvent que la langue du Palais fourmille d'inexactitudes et de locutions vicieuses ou impropres. Les canadianismes, d'après M. le Dr N.-E. Dionne, conservateur de la bibliothèque à la législature de Québec, s'élèveraient au nombre de quinze mille ! Il est vrai qu'il ajoute qu'ils ne sont pas tous incorrects. Ce sont là des difficultés réelles dans la pratique. Mais un avocat soucieux de la dignité de sa toge et de la pureté de sa langue doit s'efforcer de les tourner.

A cet appel à la correction du langage M. Bourbonnière joint des conseils utiles et précieux sur le tact et la courtoisie dont il convient d'user au Palais. La modération et l'urbanité romaines, explique-t-il comme pour se réclamer d'un patronage des plus vénérables, étaient absolument remarquables. On adoucit ce que les choses ont de trop dur et de trop âpre, estimaient les maîtres du Forum, par la modération des termes. Si un homme est dur, on dira qu'il est trop sévère ; s'il est opiniâtre, qu'il tient trop aux principes ; s'il est injuste, qu'il pose des actes quasi-délictueux. En un mot, on fera en sorte de vaincre son adversaire plutôt par le raisonnement

que par la violence des termes employés, ce qui est une façon très courtoise de l'emporter. Ainsi, il ne convient pas d'attaquer des personnes hautement qualifiées et respectées du tribunal sans y mettre quelques ménagements, pas plus qu'il n'est habile de vanter ses propres clients sans user de précautions spéciales. Il convient d'employer la figure de langage dite *diminution*. L'avocat en argumentant préférera la forme active à la forme passive, et surtout sans doute la conditionnelle. Trop d'assurance est l'indice d'une fatuité qui est toujours de mauvais aloi. En feignant de ne pas croire sans quelque hésitation à la version de son client ou de ses témoins, le procureur éveille l'attention du juge et l'amène, quand la preuve sera faite, à être d'autant plus convaincu qu'il pressentait des faits plutôt douteux. La parenthèse, à qui sait bien s'en servir, est aussi très utile pour les renvois aux pièces justificatives, pour l'indication des dates, pour des explications et des réflexions qui ont leur importance, mais auxquelles on paraît n'accorder, par une négligence de style réelle ou simulée, qu'un intérêt secondaire, comptant bien que le juge saura apprécier les faits à leur valeur. Rien n'empêche, dans une cause où il y a plus d'un défendeur, d'insinuer au profit du demandeur que la responsabilité de tel fait est due alternativement à l'un ou l'autre des défendeurs. Rien n'empêche, non plus, d'expliquer un accident qu'on nous reproche en l'imputant alternativement à telle ou telle cause (plutôt qu'à telle ou telle autre). Enfin, tout ce qui, dans les figures de langage, peut être utile au client, il ne faut pas le négliger et, si l'on doit sans doute toujours ne dire que la vérité, on n'est pas tenu de dire toute la vérité. La courtoisie, la délicatesse et le tact, dans le parler de l'avocat, sont toujours appréciés par le tribunal. Et M. Bourbonnière cite le cas de Linguet, le grand avocat, qui, en plaidant une nullité de mariage pour *bigamie*, n'appelait la demanderesse,

l'épouse no 1, sa cliente — comme aussi du reste l'épouse no 2 —, que Mademoiselle. Et les deux épouses restèrent par lui ainsi désignées de leur nom de jeune fille jusqu'au jugement, qui fut obtenu par la demanderesse — laquelle d'ailleurs agissait comme tutrice d'un fils !

Il faut remarquer, continue notre collaborateur, à propos de la manière de parler qui convient au Palais, qu'on est beaucoup plus à l'aise quand il s'agit uniquement de plaire dans un discours d'apparat que quand il est question de plaider au contentieux. Il y a des causes dont la nature ne supporte guère les beautés et les artifices du grand art oratoire. Certaines situations tragiques n'admettent pas les fleurs de rhétorique. Il convient alors d'aller droit au but. Un accusé, en danger d'être condamné à mort, a autre chose à faire — et son défenseur aussi — qu'à prodiguer les métaphores et les périodes brillantes. Il s'exposerait à perdre, aux yeux du juge, par son manque de sérieux, les chances qu'il a d'attirer au moins sa pitié. Eût-il l'innocence d'un cardinal de Rohan ou le rang d'un Louis XVI, un prévenu doit toujours manifester quelque anxiété. Il doit paraître n'envisager qu'avec effroi, dans une question où il va de sa vie, de son honneur ou de sa fortune, le danger qu'il court. Et le juge sera flatté toujours qu'on ait quelque respect pour son pouvoir, qu'on reconnaisse qu'il est l'arbitre auquel on s'en remet avec appréhension en même temps qu'avec confiance.

Que l'avocat surveille aussi, et qu'il prépare, ses débuts et ses exordes. C'est un point très important. "J'ai souvent remarqué, disait Cicéron, que même les grands orateurs n'étaient pas sans émotion en commençant à parler." Et même, plus un orateur a de talent, plus il ressent d'inquiétude. Pourquoi donc ? On en voit deux raisons. La première, c'est que de pareils hommes savent d'instinct, et aussi quelquefois par expérience, qu'on ne réussit pas toujours à parler aussi bien

qu'on l'avait espéré. La deuxième, c'est qu'on ne pardonne aucune faiblesse à un orateur. Il semble qu'il n'y a pas de raison de fatigue ou de santé qui tienne. Autant de fois l'on parle en public, autant de fois l'on est jugé. Et, le plus souvent, l'on est jugé sur les premières paroles. Voilà pourquoi il convient de s'observer doublement en commençant sa plaidoirie.

S'il est utile de s'observer soi-même, il ne l'est pas moins d'observer son ou ses juges, qu'il s'agisse du magistrat ou des jurés. " Il est à désirer pour l'avocat, disait Cicéron, qu'il plaide devant des juges qui soient bien disposés ; car il est plus facile de hâter celui qui est en train de courir que de donner la première impulsion à qui s'y refuse. Quand je ne sais pas ce que le magistrat a dans l'âme, continuait-il, et que j'ignore ses dispositions relativement à la cause, j'imité le médecin prudent. Celui-ci avant de traiter un malade, étudie, outre son mal actuel, son tempérament et ses habitudes quand il était en santé. Ainsi, lorsque j'entreprends une cause douteuse, où il me serait difficile de m'emparer de l'esprit du juge, je commence par tâcher à le pénétrer, à deviner ce qu'il pense, ce qu'il sent, ce qu'il attend, de quel côté enfin il sera plus aisé de le faire pencher par mes discours. " C'est parler d'or ! Supposons qu'un juge veuille se récuser, ajoute M. Bourbonnière, il sera habile et souvent profitable, pour la partie en faveur de laquelle le juge se récuse ainsi, de protester respectueusement qu'on n'a pas d'objection à lui soumettre le débat, qu'on a toute confiance en la droiture et en l'impartialité du tribunal.

Le rôle de l'avocat-conseil est aussi très important et doit être bien compris. A la cour suprême du Canada et au Conseil privé, c'est lui qui porte le premier la parole. Et cela, estime notre collaborateur, paraît sage. Sans doute, on peut objecter que le premier avocat, le procureur en titre, celui qui a conduit la cause devant les tribunaux inférieurs, connaît

mieux les faits et assez fréquemment les points de droit qui régissent son affaire. C'est possible. Son assistance sera certainement très utile à l'avocat-conseil. Mais il est excellent que celui-ci parle le premier. Cicéron, qui n'aimait pas la pluralité des défenseurs, parce qu'elle peut nuire à l'unité de la marche des plaidoiries, soit pour la narration des faits, soit pour la discussion des griefs, estimait cependant, une fois admise la faculté de laisser discuter une cause par plusieurs avocats ⁽³⁾, que le plus habile, le plus connu, le plus fort en un mot des plaideurs devait parler le premier. " Je désapprouve, écrivait-il, ceux qui placent au commencement du discours ce qu'ils regardent comme faible et devant produire moins d'effet. C'est une erreur semblable qui a engendré la coutume, quand il y a plusieurs avocats — cette pluralité des défenseurs n'a jamais d'ailleurs été de mon goût —, de faire parler le premier celui qu'on croit le moins habile. Il est de l'intérêt de la cause de commencer par répondre à l'attente des auditeurs. Si, dès l'abord, vous ne les satisfaites pas, vous rendez la suite de votre tâche plus difficile. L'orateur est dans une mauvaise position s'il ne réussit pas, dès le début de sa plaidoirie, à faire regarder sa cause comme excellente. Faites donc parler le premier l'orateur habile. Placez en tête du discours quelque chose de très fort, en réservant toutefois le meilleur pour la fin, c'est-à-dire pour la péroraison. Quant aux choses médiocres — de mauvaises il n'en faut nulle part! — on les jettera au milieu, dans la foule, et on les fera passer à la faveur du nombre. Ce n'est qu'après avoir pris mon parti sur ces points, ajoutait finement le grand orateur romain, que je m'occupe de trouver mon exorde. Lorsqu'il m'est arrivé quelquefois d'en faire l'objet de mon premier

(3) Quand il y a plusieurs avocats, ils plaident l'ensemble de la cause ; sur les incidents, un seul procureur est admis à parler pour chaque plaideur sur une motion ou requête. — Note de M. Bourbonnière.

travail, je n'ai jamais rien trouvé que de puéril, de commun et de vulgaire. ”

Tout cela, on le voit, concerne les préliminaires d'une plaidoirie. Avant de traiter de l'interrogatoire des témoins et de la discussion de la cause, notre collaborateur du barreau montréalais s'arrête, non sans une arrière-pensée un brin malicieuse il nous semble, à rappeler, d'après le chancelier Bacon, quels sont, dans tout procès, les devoirs du juge. Il est évident que, si un avocat n'a pas à les rappeler au tribunal devant lequel il plaide, ce qui serait une impertinence doublée d'un manque de tact, il lui est utile de les bien connaître pour se diriger lui-même en conséquence. D'abord le juge se doit et doit aux autres d'être patient et grave. S'il interrompt trop souvent les avocats, il n'est qu'une cymbale étourdissante. “ Je ne saurais, dit le chancelier Bacon, approuver un juge qui, dès qu'il croit avoir trouvé le noeud d'une cause, s'en empare aussitôt. et se prive ainsi de ce que les avocats auraient pu y ajouter d'utile en son lieu, s'il eut consenti à les écouter. Je n'approuve pas non plus que, pour faire preuve d'une conception vive et prompte, on interrompe trop tôt les avocats dans l'exposition et le développement de leurs moyens, ni qu'on anticipe sur l'instruction par des questions prématurées, quand même elles rentreraient dans la cause. Le juge, à l'audience, a quatre choses à faire. Il doit : 1o ordonner la série des moyens des parties, modérer la prolixité des témoins et des avocats ; 2o prévenir les répétitions et ne rien permettre qui sorte de la cause ; 3o récapituler, trier et comparer, en substance, les allégations respectives les plus importantes ; 4o enfin, rédiger la sentence.—Tout ce que le juge fait de plus est de trop. et a pour cause une sotte gloriole, la déman-gaison de parler, l'impatience à écouter, le défaut de mémoire, ou l'inaptitude à fixer et à soutenir son attention.— Le juge doit des encouragements et quelques éloges à l'avocat

qui a bien plaidé sa cause, surtout lorsqu'il la perd. Cette méthode a le double mérite de conserver à l'avocat la confiance de son client et de pénétrer celui-ci de la défectuosité de sa cause. — L'intérêt public exige également que le juge réprimande avec ménagement les avocats lorsqu'ils apportent dans la défense une imprudence ou une ardeur exagérée. Mais il faut que l'avocat ne puisse pas attribuer cette réprimande à d'autres qu'au juge, de peur qu'il n'en murmure ou que, sous prétexte d'y répondre, il ne rentre adroitement dans la cause, après le prononcé du jugement. De son côté, le juge ne doit pas l'interrompre et l'arrêter au milieu de sa plaidoirie. Il doit l'écouter jusqu'à la fin, s'il ne veut pas donner occasion à la partie de se plaindre que sa cause et son avocat n'ont pas été entendus jusqu'au bout. ”

Il n'y a pas à le contester, ce sont là des conseils précieux, dont la raison d'être gît au plus profond de la nature humaine. Il ne nous reste qu'à souhaiter que notre estimé collaborateur et ses collègues trouvent chez tous leurs juges les qualités qu'indique le chancelier Bacon. Mais, s'ils se donnent le souci d'observer toutes les précautions dont on nous a parlé précédemment, il y a neuf chances contre une à parier qu'ils obtiendront la faveur du tribunal. Aujourd'hui, comme au temps de Cicéron, les hommes demeurent des hommes.

Nous continuerons, avec M. l'avocat Bourbonnière, cette intéressante étude des choses du Palais.

(À SUIVRE)

Le Secrétaire de la Rédaction.

Un Conseil de Guerre à Montréal

EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

Procès de huit soldats allemands accusés du crime de
désertion et exécutés à Montréal,
le 13 septembre 1757

 A pièce inédite que nous avons l'honneur d'offrir aux amateurs d'histoire du Canada aura peut-être pour plusieurs, outre son mérite historique, un intérêt d'actualité. Ces feuillets jaunis nous font connaître, en effet, le procès de huit Allemands arrêtés, condamnés et pendus, à la même potence et le même jour, à Montréal, il y a déjà plus d'un siècle et demi.

En 1756, un certain nombre de jeunes Allemands se laissaient embaucher par les recruteurs de l'armée française. Les pauvres gars qui ne parlaient ni ne comprenaient le français avaient cru s'engager dans les Hussards et on les avait incorporés dans les troupes du détachement de la marine destinées à servir dans la Nouvelle-France.

Ici, on les envoya en garnison au fort Frontenac. Les conseils intéressés de quelques traitants anglais les décidèrent bientôt à désertir pour gagner la Nouvelle-Angleterre. Pris quelques jours plus tard, ils furent conduits à Montréal et passés en conseil de guerre pour crime de désertion.

C'est l'*information* de ce conseil de guerre que nous mettons au jour.

Un mot de chacun des personnages mentionnés dans cette *information*.

PIERRE-JACQUES PAYEN DE NOYAN

Né à Montréal, le 3 novembre 1695, du mariage de Pierre Payen de Noyan et de Catherine-Jeanne Le Moyne. Enseigne en 1712. Il commande au fort Cataracouy en 1721. L'année suivante, il est fait lieutenant. Le 2 mai 1729, il obtient la compagnie devenue vacante par la mort de M. de Tonty. En 1734, M. de Beauharnois lui donne le poste de la Pointe à la Chevelure. Son état de santé le contraint d'abandonner ce poste l'année suivante. En 1738, il est nommé commandant de Détroit, mais ne s'y rend qu'en 1741. Il y séjourne un an. En 1749, major de Montréal. En 1756, promu lieutenant du roi aux Trois-Rivières. En mai 1757, M. de Noyan relève M. de La Valtrie dans le commandement du fort Frontenac. En août 1758, attaqué par Bradstreet à la tête de trois mille hommes, M. de Noyan, qui n'a que trente soldats et quelques volontaires sous ses ordres, est obligé de capituler. En 1759, il prend sa retraite. Après la perte du Canada, M. de Noyan passe en France. Avec Bigot et plusieurs autres il est jeté à la Bastille. Le 10 décembre 1763, il est condamné à être admonesté et à six livres d'aumône. M. de Noyan passe ensuite à Saint-Domingue où il s'achète une habitation. Il meurt en cet endroit en 1778 ou peu avant.

FRANÇOIS DUPLESSIS-FABER

Né à Champlain, le 11 novembre 1689, du mariage de François Duplessis-Faber et de Madeleine Chorel. En avril 1727, il obtient le commandement d'une compagnie dans les troupes de la marine. Le 27 avril 1742, le roi lui donne la croix de Saint-Louis. En mars 1756, M. Duplessis-Faber remplace M. de Noyan comme major de Montréal. Pendant

les dernières années du régime français, il se prodigue. On le voit un peu partout. A la conquête, il passe en France et obtient une pension. Nous ignorons la date de sa mort.

CHARLES-JOSEPH D'AILLEBOUST

Né à Montréal, le 5 décembre 1688, du mariage de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Marie-Louise Denis. Sert à l'île Royale en 1725. En juin 1730, il obtient une compagnie. En 1745, à cause de sa belle conduite au siège de Louisbourg, le roi lui accorde la croix de Saint-Louis. Le 1er mars 1749, il est choisi comme lieutenant du roi en l'île Royale. En mai 1754, il est promu lieutenant du roi aux Trois-Rivières. En avril 1756, il passe à Montréal en la même qualité. En 1759, il aurait dû avoir le gouvernement des Trois-Rivières, mais M. de Longueuil, plus influent, emporte le morceau. M. d'Ailleboust passe en France après la conquête.

LOUIS-LUC DE LA CORNE DE SAINT-LUC

Né à Montréal, le 6 juin 1703, du mariage de Jean-Louis de La Corne, sieur de Chapt, et de Marie Pécody de Contrecoeur. En avril 1744, il obtient le commandement d'une compagnie du détachement des troupes de la marine. En 1746 et 1747, il se distingue en Acadie. En mai 1749, reçoit la croix de Saint-Louis. En 1759, il est chargé de défendre avec douze cents hommes le lac Ontario. En 1760, lorsque les armées ennemies veulent faire leur jonction pour s'emparer de Montréal, le chevalier de La Corne reçoit ordre de garder le passage des Rapides. N'ayant que huit cents hommes pour repousser six mille adversaires, il est contraint de se retirer. Le chevalier de La Corne périt dans le naufrage de l'*Auguste* sur l'île Royale en novembre 1761.

CLAUDE-PIERRE PÉCODY DE CONTRECOEUR

Né à Contrecoeur, le 28 octobre 1705, du mariage de François-Antoine Pécopy de Contrecoeur et de Jeanne de Saint-Ours. Enseigne en 1734, lieutenant en 1742 et capitaine en 1745. C'est lui qui est envoyé dans l'Ohio en 1749 pour signifier aux Anglais d'avoir à évacuer le territoire français. En 1754, il a une mission à peu près semblable et s'en acquitte encore très bien. La croix de Saint-Louis récompense sa bravoure et son habileté. Après la conquête, il demeure au pays. Il meurt à Montréal le 13 décembre 1775.

CHRISTOPHE SABREVOY DE SERMONVILLE

Né à Montréal, le 8 mars 1701, du mariage de Jacques-Charles Sabrevoiy de Bleury et de Jeanne Boucher. Lors de son mariage, en 1731, il est lieutenant dans les troupes du détachement de la marine. En 1745, il obtient une promotion : le roi le crée aide-major à Montréal. On lui donne une compagnie en février 1748. Après la conquête, il passe en France. Le 28 mars 1779, le roi, ayant égard à la situation et au grand âge de M. de Sermonville, lui accorde une gratification de 150 livres. Nous ignorons l'endroit et la date de sa mort.

LOUIS DEBONNE DE MISÈLE

D'abord capitaine au régiment de Condé. Neveu du gouverneur de la Jonquière, il vient le rejoindre dans la Nouvelle-France en 1749. Il est fait capitaine de ses gardes, puis obtient le commandement d'une compagnie des troupes de la marine. En 1751, M. de la Jonquière essaye de lui faire donner le majorat des Trois-Rivières, mais le ministre se refuse à le faire

passer par-dessus la tête de plus méritants. Il obtient la croix de Saint-Louis en janvier 1759. Le capitaine de Bonne est tué par une bombe, en même temps que le capitaine Vassal, pendant le siège de Québec, en 1759. Père du célèbre juge de Bonne.

PIERRE-PAUL MARGANNE DE LA VALTRIE

La *Gazette de Québec* du 20 septembre 1810 lui consacre les lignes suivantes : “ Digne fils d’un père respectable, mort à l’âge de 84 ans, décoré de l’ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qui servit avec distinction dans la guerre de l’Amérique, ayant à peine atteint l’âge de 13 ans, il suivit ses traces dans la carrière militaire, et servit avec distinction dans les dernières années qui ont précédé la conquête de cette colonie, et passa en France l’année 1760, où il servit bien des années toujours avec la même distinction. De retour dans son pays natal après la paix de 1763 et la cession qui en fut faite par la France au roi de la Grande-Bretagne, il eut de nouvelles occasions de faire connaître l’élévation de ses sentiments et la noblesse de son caractère. En 1775, il prouva par son exemple, par son zèle et son dévouement envers son nouveau souverain, le caractère du vrai gentilhomme. Il mourut le 10 septembre 1810 en sa maison seigneuriale de Lavaltrie, regretté de tous. Ses obsèques furent faites le 13 septembre dans l’église de Lavaltrie au milieu d’un concours immense. Colonel d’une des divisions de milice de cette province, il en reçut les honneurs bien mérités et dûs au rang qu’il occupait.”

JEAN-BAPTISTE DE VASSAN

· Originaire de la vieille France. En 1748, il obtient le

commandement d'une compagnie des troupes de la marine. En 1752, M. de la Jonquière le propose pour la croix de Saint-Louis. Il l'obtient l'année suivante. En 1759, il commande au fort de Niagara. Après la conquête, il repasse en France. Il est jeté à la Bastille avec Bigot et ses complices. Le 10 décembre 1763, il est déclaré coupable d'avoir visé inconsidérément et sans examen les inventaires des vivres dans le fort où il commandait et il lui est fait défense de récidiver. En 1774, il demande au roi de lui accorder une pension ou une récompense pour ses trente-quatre années de service. En 1775, M. de Vassan vit encore et réside à Blois.

FRANÇOIS LE GARDEUR DE COURTEMANCHE

Fils de Charles Le Gardeur de Croizille et de Marie-Anne Robineau. En mars 1756, il obtient le commandement d'une compagnie du détachement de la marine. Pendant les dernières années de la domination française, M. de Courtemanche rend de grands services. Il est de toutes les expéditions. Sa connaissance des langues sauvages lui permet de communiquer avec tous les alliés des Français. Après la conquête, se retire en France. Il vit en Touraine. On ignore la date de sa mort.

JEAN-BAPTISTE DES BERGÈRES DE RIGAUVILLE

Né à Berthier-en-bas, le 28 octobre 1720, du mariage de Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville et de Marie-Françoise Pachot. Entre dans les troupes de la marine. Est lieutenant en 1757. Se bat à Sainte-Foy. En 1764, est mis à la tête du petit corps d'armée levé par Murray dans les districts de Québec et de Montréal pour aller combattre Pontiac. Nom-

mé conseiller législatif en 1775. La même année, il est un des défenseurs du fort Saint-Jean. Envoyé à Verchères pour induire les miliciens et les habitants à se porter à la défense de Montréal, il est fait prisonnier par les *Bastonnais* et amené aux Etats-Unis. Il meurt prisonnier de guerre à Bristol, Etats-Unis, le 30 octobre 1776.

PIERRE-MÉRU PANET

Né à Paris en 1731, du mariage de Jean-Nicolas Panet et de Marie-Françoise Foucher. Vient rejoindre son frère Jean-Claude Panet, à Québec, en 1746. Notaire royal à Montréal, le 15 décembre 1754. Après la conquête, il devient greffier du "Conseil des Capitaines de Montréal". En 1768, il obtient une commission d'avocat, puis un peu plus tard une commission de notaire. Le 25 avril 1778, nommé juge de la Cour des Plaidoyers Communs pour le district de Québec. En 1784, M. Panet se démet de ses fonctions de juge. Conseiller exécutif de la province de Québec le 16 septembre 1791. Décédé à Montréal le 15 juin 1804.

P.-G. R.

PLAINTE,

A Monsieur de Noyan, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, Lieutenant de Roy aux trois rivières, Commandant pour le Roy au fort frontenac.

Monsieur,

Demuy faisant les fonctions de major en ce fort a L'honneur de vous donner avis qu'aujourd'huy vingt et un du mois

d'aoust en faisant ouvrir la porte à cinq heures du matin, il auroit eu connoissance de la désertion de huit soldats de votre garnison tous allemands conduits par deux Anglais, que tous ensemble avaient emportés leurs armes, leurs hardes et des vivres et qu'ils seroient partis hier sur les dix heures du soir dans un mauvais batteau anglais; sur quoi, Monsieur, il vous demande vos ordres pour la poursuite.

(Signé) DEMUY

* * *

Soit fait ainsi qu'il est requis à frontenac, le 21 aoust 1757.

* * *

NOMS DES DÉSERTEURS

Jean Conquel dit couquel.....de Vassan,
 Joseph Oder dit Celesta.....de Boucherville,
 Dominique Maher dit maher.....de St-Vincent,
 Jean Logon dit Logon.....de Vergors,
 Philippe foug dit mayence.....de Dumas,
 Martin Letuillier dit Letuiler....de Villemonde,
 Gaspard tilipe dit tilipe.....de St-Luc,
 Michel fourtre dit St-Michel....de la Colombière.

* * *

Il est ordonné au Sieur Demuy Lieutenant faisant les fonctions de major en ce poste de partir sur le champ avec le détachement que nous lui donnons de treize français au nombre desquels est l'interprète iroquois qui prendra en passant cinq iroquois qui sont à lisle aux cochons et de poursuivre

avec deux batteaux les huit déserteurs cy nommés, Jean Conquel dit couquel de la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Celesta de Boucherville, Dominique Maher dit Maher de St-Vincent, Jean Logon dit Logon de Vergors, Philippe foug dit Mayence de Dumas, Martin Letuiler dit Letuiler de Villemonde, Michel Fourtre dit St-Michel de la Colombiere et Gaspard tilipe dit tilipe de St-Luc la corne ainsi qu'ils sont écrits au dos de la plainte du Sieur Demuy et de les ramener en cette garnison si faire se peut de quoi nous lui donnons ordre et pouvoir, avec commandement de la part du Roy, signé de nous,

NOYAN

* * *

PROCÈS VERBAL DE RECHERCHES ET REQUISITOIRE.

En conséquence de L'ordre de monsr. de Noyan commandant au fort frontenac, je passai le vingt un du présent mois à l'isle aux cochons ou je pris cinq iroquois et de la je continué ma route lorsque j'entendis le bruit d'un coup de fusil qui m'obligea de mètre à terre dans ce qu'on appelle La grande Isle et après y avoir marché environ trois ou quatre arpents on découvrit un homme qui se cachait dans le bois, il se rencontra que c'étoit un déserteur abandonné des autres par ce qu'il ne pouvait les suivre; il m'aprit que ses camarades étoient tous débarqués dans cette isle et alloient en avant. j'envoyai les meilleures jambes de mon détachement avec les sauvages à leur poursuite ils furent bientôt attrapés et sur le point d'être pris par mon détachement il parut un parti de la présentation qui fit feu sur les anglais dont il y en eut un de tué et l'autre emmené à la présentation par un canot que le chef du parti envoya ce qui m'a été rapporté par mon détache-

ment qui vint me rejoindre le vingt deux sur les dix heures du matin avec les sept allemands dont il y en a un de blessé, lequel j'ai fait conduire à l'infirmerie et les sept autres es prison de ce fort, pourquoi, Monsieur, j'ai L'honneur de vous donner mon réquisitoire joint à mon rapport afin qu'il vous plaise prendre les moyens que vous jugerez à propos pour les faire punir suivant la rigueur des ordonnances du Roy, à frontenac le 22 aoust 1757.

(Signé) DEMUY.

* * *

A MONSIEUR,

Monsieur le Marquis de Vaudreuil, Commandeur de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, Capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant-général pour le Roy des provinces de Canada et Louisiane.

Monsieur,

Duplessis Faber Major de Montréal a L'honneur de vous représenter qu'il aurait été informé par le sieur Dumuy officier chargé du détail des troupes à frontenac de la désertion de huit soldats la nuit du vingt au vingt un du mois d'aoust, la plainte du dit Sieur à Mr. de Noyan Commandt. au dit lieu du vingt un du dit mois signée Dumuy au bas de laquelle est écrit soit fait ainsi qu'il est requis, du même jour sans être signé, L'ordre de mon dit sieur de Noyan au dit Sieur Dumuy pour aller à la poursuite des dits déserteurs et les ramener à la Garnison si faire se peut; de quoi il lui donne ordre et pouvoir avec commandement de la part du Roy signé Noyan sans date; le procès-verbal sur réquisitoire du dit sieur Dumuy à mon dit sieur de Noyan sur la capture faite des dits huit déserteurs cy après-nommés savoir.

Joseph Kouket dit Kouket de la Compagnie de Vassan.
 Joseph Oder dit Célesta de Boucherville.
 Dominique Mayer dit Mayer de St-Vincent,
 Jean Logon dit Logon de Vergor.
 Philippe fougue dit Mayence de Dumas,
 Martin Leteulier dit Leteulier de Villemonde.
 Michel fourtre dit St-Michel De la colombière.
 Gaspard Hirt dit la tulippe de St-Luc Lacorne.

En date du vingt deux aoust Mil sept cent cinquante sept signé Dumuy et non répondu, les susdits dénommés accusés de crime de désertion étant arrivés en cette ville et détenus dans les prisons d'y celle; pour quoi ils vous demandent, Monsieur, qu'il en soit informé et que justice en soit faite suivant la rigueur des ordonnances du Roy. ils vous demandent encore qu'il soit nommé d'office un greffier celui qui est des conseils de guerre étant à Québec.

Montréal le 10 septembre 1757.

(Signé) DUPLESSIS FABER.

Soit fait ainsi qu'il est Requis, ordonnons que le procès sera instruit par Mr. de Sermonville capitaine aide-major, pour être remis au major, faisant en cette partie les fonctions de procureur du Roy, nommons d'office Le sieur Panet pour faire les fonctions de greffier du conseil de guerre, le jour et an susdit.

(Signé) VAUDREUIL

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

Pierre-Georges ROY.

“ Choses vues ”

A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

IV

NOUS continuons la publication des pages, toujours si émouvantes, que MM. Desgranges, De Poncheville et Ardant nous adressent à propos de la guerre et des “ choses ” qu'ils y voient. Nous en sommes à la quatrième série. Nous avons eu déjà les “ choses vues ” de septembre-octobre, puis celles d'octobre-novembre, et enfin celles de novembre-décembre. Cette fois nous donnons la série de janvier; elle va du 1er janvier au 24 janvier. En nous l'adressant, M. le chanoine Desgranges nous écrit: “ Vous ai-je dit qu'un de mes amis très chers, Martial Tricaud, blessé très cruellement, ne devait la vie qu'à l'installation tout-à-fait scientifique de l'hôpital canadien de Paris installé dans la clinique du Dr Bonnet ? Mes amis médecins m'ont souvent répété: “ Si Martial n'avait eu que des soins ordinaires, il serait mort! ” Et M. le chanoine ajoute: “ J'ai visité cet hôpital avec le plus vif intérêt. J'ai même assisté à une conférence-concert du meilleur goût, donnée aux blessés dans la salle principale. ” En remerciant M. Desgranges et ses amis de leur collaboration, qui se continue pour nous si active et si touchante, nous pouvons les assurer que rien ne nous est plus cher que de contribuer à guérir et à consoler leurs héroïques blessés, comme ce nous est un pieux devoir aussi de prier pour leurs non moins héroïques tués. Avec nos frères de France, nous prions pour la paix et la victoire. Puisse Dieu nous entendre ! — E.-J. A.

SOUHAITS DE NOUVEL AN. — *1er janvier 1915.* — Chers tous, il m'était doux les années passées, d'aller, au matin du nouvel an, vous porter mes vœux au milieu de mes baisers les plus tendres. Aujourd'hui, le soldat s'est réveillé sur la paille, l'oeil fixé sur ses armes, et la réalité l'a frappé dans sa sublime horreur. Nous sommes en guerre !

Il n'y aura pas dans les maisons les promenades à pas feutrés pour réveiller le père ou la mère endormis ; mais c'est notre mère à tous qui, ce matin, nous réveille au son assourdissant du canon. Pour notre France, nous sommes là, nous peinons, nous souffrons et, au début de la nouvelle année, elle fait appel à de nouveaux efforts. Il faut tout donner à la patrie chérie et tous dans un cri enthousiaste, rageur, nous l'assurons du don de tout notre être.

Oui, sans faiblesse et sans crainte, courbés un peu sous le fardeau qui pèse, nous nous sommes laissé ouvrir les yeux le 1er janvier 1915. Nous avons entendu ta voix et nos coeurs ont répondu : "Oh ! France aimée, vers laquelle en ce moment toutes les mères tendent, en frémissant, leurs fils adolescents, France du passé, de demain, de toujours, prends-nous tous pour ta vie, pour ta gloire. Il n'est pas un seul de tes fils, en ce moment, qui ne se donne sans compter. Sans arrière-pensée, sans crainte, avec bonheur, tous, en bataillons fidèles, nous travaillons à l'édification d'un univers régénéré. Accepte nos souhaits ! Sois la clef de voûte du monde de demain ! Par la vaillance de nos armes, ton sol sacré demeurera le nôtre ; par la noblesse de ton coeur, sois le guide des nations !"

Ces réflexions ont bouleversé ma tête ce matin et je n'ai pas cru mieux traduire mes sentiments qu'en adressant à Dieu une fervente prière.

Comment ! moi, j'ai prié avec ferveur, alors que l'an passé je m'amusais en libertin ? Allons donc ! cela fera rire du monde. Laissez-les rire, mes chéris, ceux-là ne savent pas

l'émotion profonde qui nous étreint quand les balles sifflent ; ils ne savent pas les réflexions amères qu'on se fait, quand autour de soi on sent le mal, difficile à réparer, causé par ses mauvais exemples. Pour ma part, je me sens meilleur, plus grand, parce que je veux me redonner un coeur d'enfant, parce que je veux être une source où les faibles s'abreuvront. J'ai peut-être fait le mal autour de moi, directement parmi vous, pardonnez-moi, je vous en demande pardon.

Pauvres parents, qui avez subi mon humeur maussade, pauvres frères et soeurs, qui avez vu ma mauvaise conduite, oubliez les désordres d'une nature en liesse. * Puisse le sacrifice que nous ménage cette guerre être suffisant pour me faire pardonner mes fautes.

Chrétien résolu, soldat au coeur solide, je ne veux faire penser à moi que par l'exemple d'une morale saine et élevée.

Je me ris des sarcasmes ; ici on ne plaisante pas. Je suis le soldat de la France et de Dieu : à mon drapeau je demeurerai fidèle.

Conseillez à ceux qui se moqueront de venir avec nous, goûter à l'émotion d'une prière en commun. Il ne faut pas se disputer, il faut se battre ; il ne faut pas railler, il faut agir, que diable ! Il n'est pas impossible d'être un homme d'action. A chacun ses idées, moi je garde les miennes et je suis infiniment heureux d'asseoir mes convictions.

Je disserte et vous ennue peut-être, mais je vous ai vidé mon coeur. Laissez-moi redevenir petit enfant, me reposer auprès de vous, là, blotti sur votre coeur. Donnez-moi vos tendresses, car en ce jour j'ai senti plus que jamais le besoin de toute votre affection. J'en fais l'aveu, j'étais un peu triste parce qu'il me manquait vos baisers. Comme tous ici, car chacun de nous a un coeur qui va vers les siens irrésistiblement, j'étais ému, car je vous voyais près de moi et vous êtes ce que j'ai de plus cher au monde. Bah ! ne nous attendrissons pas et

laissez-moi vous dire ce que fut notre 1er janvier dans les gourbis.

Gâtés par la sollicitude de tous les Français, nous avons eu quelques douceurs : tabac, cigares, cigarettes, champagne (Roederer, s. v. p.) ; ce fut charmant. Quelques sous mis en commun dans notre petit cénacle avaient aidé à améliorer le menu, et les bonbons et chocolats reçus par mes amis ont mis le comble au bonheur du soldat en campagne. Entre camarades les effusions étaient touchantes, parce que le bon esprit règne et aussi le besoin de se dévouer chacun pour tous.

Maintenant je suis seul à veiller à la lueur de deux bougies vacillantes : il est une heure du matin, mais je suis heureux de passer de longs moments avec vous ; il me semble que c'est la veillée classique, avant que vous m'accompagniez à la gare, au train de Paris.

Je suis bavard, pensez-vous ? Non, c'est le bon gosse qui vous cause avec son coeur. Il est à vous tout entier.

De toutes mes forces je vous embrasse avant d'aller dormir. Au revoir et bonne nuit. R.

P. S. — Cinq semaines sans se déshabiller ! Avez-vous pensé à ce que c'est ? La paille sous le gilet, dans les caleçons et les chaussettes ! Ah ! quelle drôle de chose ! Et pourtant on rit, on chante, parce qu'on se porte bien.

Vous savez, entre nous, la paille ! ce n'est pas très engageant. — Allons, bonsoir !

LE VÉRITABLE HUMANITARISME. — 2 janvier. — Ici je suis occupé comme aumônier en deux hôpitaux militaires, dont l'un est pour nos blessés et l'autre pour les blessés allemands !

J'ai confessé un grand nombre de ces derniers. Et l'on sent ce qu'est le prêtre quand on voit à genoux devant soi

ceux qui, il y a quelques jours, étaient vos ennemis et qui, blessés, ne sont plus, devant votre foi, que des enfants de la même Eglise catholique.

Il m'est arrivé parfois de dire à une heure d'intervalle la messe dans mes deux ambulances : la première m'était servie par un sous-officier allemand, et la seconde par un chasseur d'Afrique. Et à tous deux je donnais le même corps du Christ.

Ah ! si les pensées de la foi catholique remplissaient les esprits et les coeurs, comme s'évanouiraient les faux rêves de l'humanitarisme athée pour faire place à l'admirable réalité du christianisme ! L'avenir est dans le retour à ces pensées. Heureux êtes-vous de vous préparer à être des ouvriers de la prochaine renaissance !

ENDURANCE. — 5 janvier. — Merci de tes prières. Je t'en supplie, prie pour moi de tout ton coeur. Donne-moi tes prières comme une aumône. Je n'ai jamais de ma vie tant senti le besoin d'une aide surnaturelle que maintenant. Ma belle assurance des débuts faite d'orgueil et de confiance en moi est partie. Il a fallu pour retrouver mon équilibre que je m'humilie profondément. J'ai senti la vérité de cette parole : “ Qui s'élève sera abaissé et qui s'abaisse sera élevé. ” Le frôlement de la mort m'enlève toute force et seul un acte de foi et d'espérance me remet d'aplomb.

Mais aussi quelle vie ! Toujours dans les tranchées, tout près des Allemands avec la vermine, le froid, les privations, avec le sifflement perpétuel des balles et le grondement des obus.

Cela ne ressemble guère aux batailles de jadis. Autrefois, on se battait un jour ou deux, on marchait ferme un jour ou deux, quelquefois on recommençait. . . Mais il y avait des

accalmies, des repos, des détente. Ici, de jour, de nuit, toujours la mort rôde. On marche dans les flaques de sang. Chaque matin on se demande: de qui sera-ce le tour aujourd'hui ?

Pourtant le moral est bon. Mes compagnons sont admirables de sang-froid, de ténacité, de calme, de courage. Il est vrai qu'ils sont de plus vieux troupiers que moi. C'est égal, je ne m'attendais pas à recevoir des exemples moi qui étais parti pour en donner. La guerre est vraiment la pierre de touche des caractères. Combien j'ai à faire encore pour être à la hauteur de ma tâche!...

Si seulement je pouvais communier de temps en temps ! Stupidité de nos gouvernants qui demandent aux soldats de l'héroïsme et qui leur marchandent des aumôniers ! Je n'ai pas vu un prêtre depuis un mois ⁽¹⁾. Heureusement que j'ai le chapelet que m'a donné ma chère femme. Le moment où je le dis est le plus heureux de ma journée.

Merci de ta petite notice de Goyau (sur le rosaire). Tu me l'avais déjà donnée et j'avais l'intention de te la redemander de nouveau. Je vais l'envoyer à un de mes amis que j'ai décidé à dire son chapelet. C'est un croyant, mais qui regimbe encore...

Que te dire de notre existence ici ? Nous sommes terrés au fond de nos tranchées, face aux Boches, qui se trouvent, selon les endroits, à 20, 30, 50 mètres de nous. Jour et nuit nous sommes aux aguets, le doigt sur la détente. Les créneaux nous protègent des balles, mais pas suffisamment, car telle est la multitude des projectiles envoyés que les blessures à la tête, mortelles pour la plupart, ne sont pas rares. Les journaux parlent de facéties de tranchées ! Mais ici nous n'a-

(1) L'aumônier de la division a été fait prisonnier presque au début de la guerre.

vous pas le temps de rire. Les obus et les grenades ne nous laissent pas ce temps. Nous sommes exposés même au tir de nos propres pièces. Quand celles-ci tirent sur les ennemis, les éclats arrivent jusqu'à nous. Avant hier, quatre sapeurs ont été tués par nos 75 et, hier, huit fantassins blessés dans les mêmes conditions.

Tu seras heureux d'apprendre que la guerre a un effet des plus bienfaisants sur le moral des soldats. La guerre est une grande retraite qui met l'homme en face de sa misère. Les méditations sur l'instabilité de la fortune humaine et la brièveté de la vie nous sont coutumières. Les jurons ont disparu, et les plaisanteries grossières et les refrains orduriers. Quand nous chantons, car malgré tout nous chantons — et la moindre accalmie dans le grondement des obus est pour nous une fête —, ce sont des refrains berrichons.

Tout le monde a sur soi une médaille, beaucoup un cha-pelet, et il n'est pas, j'en suis sûr, un soldat sur dix qui n'ait repris l'habitude de la prière.

Au revoir, mon vieux frère, en ce monde et plus probable-ment dans l'autre. Si je meurs, fais-moi la charité de quelques messes...

UNE ATTAQUE. — 9 janvier. — J'ai assisté ces jours der-niers à une vraie bataille, marche d'approche et charge. Les effectifs en présence n'étaient pas nombreux : quelques centai-nes, mais pour nous, acteurs du drame, ce n'en était pas moins une bataille...

... Au premier jour de l'attaque nous étions une soixan-taine en ligne. Or, je suis revenu seul ; tous les autres tués, blessés ou prisonniers.

Le second jour fut plus terrible encore et, si les revenants furent plus nombreux, c'est que les combattants étaient plu-sieurs centaines.

Quelle journée ! une charge à plat ventre, à travers les ronces et les broussailles, sous une fusillade infernale. A chaque rampée il fallait contourner un cadavre ou passer par dessus. Rien pour secouer les nerfs, rien pour faire diversion : pas de sonneries de clairon, pas de course comme dans les charges ordinaires, pas de ces cris par lesquels on s'excite en montant à l'assaut : rien que la pétarade des balles et les râles des mourants.

Ce fut atroce.

J'allais de trous d'obus à trous d'obus, gagnant à chaque fois quelques mètres. Ma carcasse regimbait toute à l'idée de la mort menaçante. Il me fallait fouetter mon énergie à coups d'actes de foi : " Dieu n'aime pas les lâches. " Un nouveau bond : " Mon Dieu, je vous offre ma vie en expiation de mes péchés. " Quatre mètres encore : " Sainte Vierge, enveloppez-moi dans votre manteau et présentez mon âme à Jésus... "

Je ne demandais pas à Dieu la vie : j'étais persuadé de ma fin imminente ; je n'implorais que la grâce de bien mourir.

Et j'en suis revenu.

En y réfléchissant maintenant et en voyant que les meilleurs d'entre nous sont partis, j'ai peur de n'avoir pas été frappé à cause de mon indignité...

LA RELÈVE DES MORTS. — *14 janvier.* — Ce soir-là, notre médecin principal arrive à la " popote ", avec une note du général lui confiant une corvée pénible, autant que belle.

Depuis le dernier combat, qui remontait à six jours, vingt chasseurs alpins, tués à l'ennemi, étaient encore sans sépulture. Le bataillon, appelé sur un autre secteur du front, était parti sans avoir pu rendre les derniers devoirs à ses héros. L'état-major comptait sur nous pour y suppléer. Mais c'était la nuit seulement que pouvait se faire le transfert des corps, car le champ de bataille, très en vue, était encore, chaque jour,

“ arrosé ” par l’artillerie allemande. Le médecin principal commanda, pour le soir même, le jeune major de service et son groupe.

Les aumôniers décidèrent aussitôt de les accompagner. Bien qu’un service religieux dût se faire le lendemain par leurs soins, il leur parut bon de rendre hommage par leur présence aux nobles victimes de la guerre et d’encourager, en les y aidant, les brancardiers, un peu émus d’avoir à s’improviser fossoyeurs.

Nous partîmes vers 8.30 heures du soir avec trois voitures attelées de nos chevaux. En prévision des mauvais chemins, six chevaux haut-le-pied suivaient, conduits par des tringlots. Il avait plu les jours précédents, mais cette nuit s’annonçait claire et la lune n’était voilée que de temps à autre par les nuages. On marchait à bonne allure. Le village de C... fut bientôt franchi, non sans qu’il fallût donner des explications aux factionnaires, qui s’étonnaient de voir cette troupe sans armes marcher dans la direction de l’ennemi. Autres postes, autres pourparlers, quand nous approchâmes des tranchées de première ligne. Déjà se présentaient les pentes de la colline sanglante. Elle donnait, sous la clarté lunaire, une impression de vaste solitude. Nous avançons avec précaution. Les ordres étaient sévères : silence absolu, défense de fumer, les lanternes éteintes. Le grincement des roues, le bruit sourd de nos pas troublaient seuls le silence impressionnant. Un conducteur se laissa maladroitement blesser par son cheval ; il fallut s’arrêter pour le panser.

Sans autre incident nous arrivâmes à la crête où se trouvaient les premiers cadavres. On les avait hâtivement rangés dans le fossé et recouverts de paille. Hélas ! déjà les pauvres corps sanglants se décomposaient. Il fallait écarter avec précaution les gerbes, saisir fortement les manteaux bleus transformés en linceuls, et hisser cette douloureuse moisson sur les chars qui portent d’ordinaire les javelles d’or. Comme ils

sont lourds les petits alpins quand la mort a raidi leurs membres agiles ! Les brancardiers, par quatre, s'acquittaient de la lugubre besogne avec un respect religieux, une fraternelle pitié, dont j'étais ému. Deux voitures furent ainsi chargées. Mais le plus difficile restait à faire. Il fallait chercher, à travers les champs, les autres morts qu'on avait dû laisser à la place où ils étaient tombés.

J'admire alors le savoir-faire, la netteté de commandement du médecin auxiliaire — un tout jeune santard — qui dirigeait le groupe. Il fit placer ses hommes en éventail sur une ligne parallèle à la route, distants de dix mètres environ l'un de l'autre. La consigne était de marcher en avant, dans la direction indiquée, en examinant le terrain, dans ses moindres détails, et en annonçant à voix basse, de proche en proche, les funèbres découvertes. C'était un champ d'avoine. Par endroits, la moisson était commencée et mise en bottes, qui formaient de petites meules. Sur d'autres points, la paille encore sur pied avait été foulée par les combattants. Ici la terre était profondément labourée par la mitraille. Là des obus avaient creusé d'énormes cavités déjà transformées par la pluie en mares où se reflétait la lune.

Notre funèbre battue se poursuivait. Parfois des perdreaux se levaient sous nos pieds ! Mais c'était une autre chasse qui nous préoccupait et nous nous demandions avec inquiétude si nous étions bien dans la bonne direction. Enfin, à l'extrémité gauche de la ligne, le premier corps fut signalé. On le chargea sur un brancard et quatre hommes le portèrent vers la voiture, qui était restée sur la route. Un autre isolé fut découvert un peu plus loin, puis deux ensemble.

Vous devinez l'émotion de ces trouvailles. Dix fois on a cru apercevoir, dans le creux d'un sillon, à l'abri d'une meule, sous un buisson, la forme du corps qu'on cherche. Non, c'est un jeu de lumière et d'ombre, c'est une erreur de l'attention

surexcitée. Mais, cette fois, il n'y a pas à douter. Le petit soldat est bien là, couché sur le sol, entre deux gerbes : il semble se reposer comme un moissonneur fatigué après une rude journée de travail.

Encore quelques pas et nous voici devant un spectacle plus émouvant encore. La lutte fut-elle plus acharnée en cet endroit, ou bien l'explosion d'un obus fit-elle toutes ces victimes? Nous comptons, sur un espace de quelques mètres, sept cadavres. Les uns sont tombés la tête en avant et leur visage est souillé de terre. D'autres sont étendus sur le dos. Ceux-ci semblent enlacés comme dans un embrassement suprême. Un sergent est étendu, la tête découverte, les traits reposés et sereins. A la clarté de la lune qui rayonne en ce moment, son visage a les tons d'ivoire d'un beau crucifix. Autour des morts je ramasse des lettres de mères et de femmes sans doute, de pauvres lettres qui devaient demander des nouvelles et qui ne recevront jamais de réponse. Peut-être voulurent-ils les relire en mourant. Peut-être les vampires allemands du champ de bataille ont-ils dispersé ces précieux souvenirs, en vidant les sacs pour chercher de l'argent.

Oh ! la lugubre trouvaille ! En plaçant sur les brancards ces cadavres, dont les blessures ne sont guère apparentes, nous trouvons un pied humain sectionné à la cheville. C'est sans doute celui du pauvre mutilé que nous avons vu à l'ambulance le jour du combat et que nous avons tant de peine à réchauffer.

Tous les corps sont enlevés. Je m'occupe, avec le major, de ramasser les armes éparses et nous les mettons en faisceaux, n'osant en charger les voitures, à peine suffisantes pour nos morts. Nous avertirons l'état-major, qui les enverra chercher la nuit prochaine, fusils, baïonnettes et cartouchières. Et nous voilà repartis, escortant nos chars qui grincent et semblent pleurer sous leur triste et glorieux fardeau.

A l'arrivée au cimetière de C..., où la fosse n'est pas encore creusée, les cadavres sont déchargés, rangés contre le mur et recouverts de manteaux. Puis, je récite une prière, à laquelle les brancardiers, tête nue, répondent pieusement. Vous devinez l'émotion qui accompagne cet hommage religieux rendu, dans le silence de la nuit, à ces vingt fils de la France, morts pour elle.

Il était près de 2 heures du matin quand nous regagnâmes le cantonnement.

Le lendemain, la fosse n'était pas encore prête à l'heure fixée pour l'office funèbre. Nous nous contentâmes de chanter un office dans la petite église de C..., devant un modeste catafalque que recouvrait un drapeau tricolore prêté par une pieuse femme. Elle l'avait arboré à sa fenêtre pour la fête de Jeanne d'Arc; il servait une seconde fois pour honorer les conquérants de la Lorraine.

L'aumônier n'eut pas de peine à trouver des accents émouvants. Il remercia le service de santé d'avoir relevé, pour qu'une sépulture chrétienne leur soit donnée, les corps de vingt braves. Leurs familles sauront où plier le genou quand elles viendront visiter leur tombe. Il félicita les brancardiers, dont le rôle rappelle d'ordinaire celui du bon Samaritain, d'avoir imité, pour une fois, Joseph d'Arimathie descendant le Christ de sa croix et le portant au tombeau. Il rendit hommage aux vaillants alpins tombés au champ d'honneur: "Nous ne les verrons plus passer, ces petits chasseurs agiles, au son entraînant de leur fanfare. Ils ne graviront plus, dans leurs manoeuvres d'été, les cimes neigeuses des Alpes. Mais, au plus haut des cieux, tandis que chanteront les anges, le bon Dieu les recevra, comme il accueille, pour les récompenser, les bons chrétiens et les vaillants soldats."

Le cantique de Jean Vézère *Pour les morts au champ d'honneur*, entonné par une voix pénétrante, porta à son comble l'émotion de l'assistance: tout le monde pleurait.

A 1 heure de l'après-midi se fit l'inhumation. Dans la large fosse, tapissée de paille, les vingt corps furent descendus, pliés dans leurs manteaux militaires. Les trois généraux et leurs états-majors, beaucoup d'officiers et de soldats défilèrent lentement, jetant l'eau bénite. Pas un discours ne fut prononcé. On estima sans doute que la cérémonie était assez parlante et émouvante par elle-même.

Nous quittâmes le cimetière après avoir prononcé les dernières formules liturgiques. Un prêtre-soldat portait devant nous la croix d'argent des funérailles. A sa hampe, nous avions fixé le drapeau français qui, à la cérémonie du matin, avait couvert le catafalque. Et nous étions heureux de voir la croix et le drapeau salués du même geste par le piquet qui rendait les honneurs, par les officiers et par les soldats.

PRÉDICATEURS SOLDATS. — 24 janvier. — J'ai clôturé aujourd'hui, à l'église Saint-Barthélemy-de-Confolens, un *triduum* eucharistique prêché par les abbés Papeghin et Decocq et par le Père Guénin, tous les trois sous-officiers blessés à la bataille de la Marne.

Ils se battirent comme des lions. A chaque instant, ils accouraient auprès des blessés qui les suppliaient de les absoudre, puis, reprenant leur Lebel, ils faisaient crépiter la fusillade avec une fougue ardente.

Le Père Guénin, dominicain, est un ancien journaliste de la région parisienne qui perdit coup sur coup sa femme et sa petite fille. Il entra dans les ordres et célébra sa première messe au Saulchoir, en Belgique, dans le monastère que dirige, en qualité de prieur, notre éloquent compatriote, le Père Delor, le jour même de la mobilisation.

Après avoir été soignés dans diverses ambulances, les trois vaillants prêtres-soldats ont regagné leur dépôt, étant à peine

remis sur pied. Le jour, ils instruisent les recrues, le soir et le dimanche, ils exhortent et confessent, à l'église, soldats et civils. Leur *triduum* a été très suivi. Ils montaient en chaire en capote bleue, avec leurs galons d'or, portant encore les traces glorieuses de leurs blessures. De très nombreuses communions d'hommes offrirent aux Confolentais, dimanche matin, un spectacle inaccoutumé. J'ai prêché le soir devant un auditoire compact. Je songeais à ma controverse aux Halles, avec M. Aulard, en 1910. Je ne pensais guère, à cette date, que la foule agitée par l'émouvant débat prendrait aussi vite le chemin de l'église et qu'elle y serait attirée par des sergents.

Le chanoine DESGRANGES,

L'abbé Thellier de PONCHEVILLE,

L'abbé ARDANT et autres.

Evolution de la Littérature Française

RAPPORT DE M. ETIENNE LAMY

LE bruit du canon a fait pousser bien des cris. Il a étouffé aussi bien des voix. L'une au moins de celles-ci, pour nous être plus sympathique, méritait que nous l'entendions.

Pendant que la vaillance française, incitée par l'héroïsme belge et secondée par la ténacité anglaise, ressuscitait, dans la Gaule antique envahie par la nouvelle Germanie, le fantôme encore vibrant de la Grande Armée, la pensée française, la vraie, la saine pensée française, s'exprimait sous la coupole du Palais Mazarin par la bouche de M. Etienne Lamy.

Dans son rapport sur le concours de l'année 1914, le secrétaire perpétuel de l'Académie s'est consacré, une fois de plus, *Au service des idées et des lettres*. Est-ce lui-même, ou le directeur du journal auquel nous en empruntons le texte, qui l'a intitulé : *Défense et illustration de la littérature française ?* Le détail importe peu.

Ce qui importe, c'est que ce rapport est bien l'une des œuvres les plus fouillées de ces dernières années. Il forme, avec le discours sur *La langue française* prononcé à Québec en 1912, un diptyque profondément attachant.

Brunetière eût aimé cette histoire abrégée de l'évolution de la littérature française. Il s'en serait voulu de ne pas l'avoir écrite lui-même. Comme il eût goûté cette promenade à vol d'oiseau ! De quel oeil brillant il eût contemplé l'art français partant des hauteurs de la foi pour descendre presque aux abîmes de la corruption morale, puis remontant, sur la grande paire d'ailes de la raison assainie et du sentiment national, jusqu'aux croyances religieuses qui en bercèrent l'enfance ! Ce " boucllement de la boucle ", accompli avec le seul mécanisme de l'esprit, l'eût ravi d'admiration.

Il n'y aurait pas mis cependant cette clarté lumineuse que sembleraient devoir atténuer le perpétuel retour à des doctrines philosophiques et l'emploi constant d'une langue abstraite. L'ironie eût été chez lui plus incisive, la phrase plus complexe, l'allure plus combative. Il eût tourné d'un doigt moins léger les feuillets de trois siècles d'histoire. La chute momentanée de l'esprit français lui eût inspiré, malgré son prompt ressaut, une colère plus passionnée.

M. Lamy, spectateur armé d'une puissante lorgnette, délaisse le rôle de combattant. Dans le vacarme de la lutte entre vivants, il trouve des paroles de paix pour les morts. La sérénité de la pensée, comme de son expression, n'est pas le trait le moins utile à signaler dans son discours. Il enseigne encore à quelles hauteurs atteint la critique lorsqu'elle éclaire l'étude des faits par celle des idées, lorsqu'elle dédaigne la personne des auteurs pour s'occuper seulement des qualités de leurs oeuvres. Les pessimistes ont à cueillir chez lui une autre leçon : il n'est pas permis de désespérer de la pensée française, quand on la voit se redresser si vite après s'être traînée si longtemps.

Cri de confiance, tableau d'histoire, étude philosophique : dans ces trois mots tient tout le discours de M. Lamy. Cela

nous justifie d'en détacher, pour les esprits auxquels la guerre les eût dérobées, les pages les plus saillantes ⁽¹⁾.

* * *

Au début de sa démonstration historico-philosophique, le penseur, délimitant le domaine de l'activité littéraire, pose cette paraphrase restrictive de l'axiome connu, " la littérature est l'expression de la société " :

(¹) D'après la tradition, le rapport annuel de l'Académie analyse les principales oeuvres soumises à ses jugements. Avant d'entrer en matière, M. Lamy explique pourquoi il a rompu avec la coutume : " Ce n'est point par le détail qu'il importe surtout d'honorer notre littérature contemporaine. Contre elle du dehors se mène dans le monde une campagne systématique, obstinée, perfide. On respecte les lettres françaises un peu comme un tombeau et pour ensevelir les vivants sous les morts. Entre ce que fut notre intellect et ce qu'il est on dénonce une rupture, on déplore qu'elle soit irréparable, on ne se console pas qu'une influence naguère si gardienne de l'ordre propage la futilité dans le goût, l'anarchie dans les doctrines et la corruption dans les moeurs. Cette guerre a précédé l'autre, toutes deux servant le même dessein : ne plus nous laisser de place parmi les grandes puissances des armes et de la pensée.

" Le moment où la France résiste à l'invasion de son sol convient pour repousser les attaques à son génie. Cette malveillance nous sert. En nous provoquant à dire quand notre littérature modifia sa tradition et à reconnaître quel péril apportaient les nouveautés, elle nous justifie de mettre en lumière un fait digne d'une attention qu'il n'a pas encore obtenue. Ce que des ennemis appellent un commencement de déclin a été une maladie de croissance. Et le mouvement contemporain des esprits est une des évolutions les plus imprévues, les plus profondes, les plus efficaces, qui aient assaini, renouvelé, étendu la culture française." Il avait dit, immédiatement auparavant : " Cette année-ci ne ressemble point aux autres. Ce qui est particulier, travaux, mérites, personnes, ne semble plus valoir que par son union à ce qui est général, ne survit qu'absorbé dans le grand tout, la France ; à elle vont tous nos désirs de justice et d'hommage. Je suis sûr d'offrir aux écrivains la plus haute louange si, au lieu d'isoler leurs mérites en des examens de détail, je montre, dans la diversité de leurs efforts, l'oeuvre commune et française. "

La littérature dispose de deux univers, celui des réalités et celui des fictions. Elle observe et elle imagine. Mémoire du monde et fondatrice de durée, elle fixe les choses vraies qui, sans elles, s'évanouiraient comme des songes; ou, plus créatrice encore, elle rend les songes mêmes aussi existants que les faits. Mais la littérature ne donne de vie qu'à son intelligence de la vie. A cette intelligence les mêmes choses n'apparaissent pas toujours de même. Chaque génération d'écrivains et de lecteurs, par le choix de ses sujets favoris et par sa façon de les comprendre, fournit moins de certitudes sur eux que sur elle, et ses jugements la jugent à son tour.

Partant de ce principe général, l'auteur raconte l'évolution de la littérature française, en un double tableau dont nous ne retiendrons que les traits essentiels.

I. — MOUVEMENT DESCENDANT

Voici d'abord la physionomie du XVIIe siècle brossée en quelques rapides coups de pinceau. Cette esquisse nous rappelle instinctivement le dessin, bref et si plein, de Lamartine :

Et l'espoir, près de toi rêvant sur un tombeau,
Appuyé sur la foi, t'ouvre un monde plus beau.

Dès le premier pas nous montons aux sphères éternelles.

Pendant la plus longue période de notre histoire nationale, le caractère essentiel de notre pensée fut la foi. On parlait de cette idée première que des dépendances innées, des solidarités indestructibles, tiennent tous les hommes unis les uns aux autres et chacun à des forces antérieures et survivantes, la famille, la race, l'Etat, l'Eglise. Une société qui imposait à tous des sacrifices constants, douloureux et inégaux, semblait bonne parce que tous croyaient obéir à une volonté surhumaine et, par cette obéissance, s'assurer des compensations immortelles. L'esprit vivait de respect. L'intelligence consacrait ses oeuvres les plus importantes au service de Dieu, puis ses vastes études des origines, de la vie et des

gloires nationales, au service de la race, et pourvoyait ainsi au service de l'individu, pour qui l'essentiel était connaître son passé et son maître. Les oeuvres d'imagination n'étaient que pour le repos et le sourire de cette existence grave, la détendaient sans la relâcher; les plus légères n'ébranlaient ni l'Etat, ni les moeurs publiques, et même restaient, par leur fidélité fervente à toutes les disciplines sociales, les collaboratrices de la stabilité universelle.

* * *

Le XVIIIe siècle fournit à l'écrivain l'occasion de burliner, au lieu d'une simple toile, une grande fresque à panneaux. Dans l'un se dessine la doctrine philosophique où se fonde l'ordre nouveau; dans l'autre, les caractères qu'imprime à la littérature du temps cette modification de la pensée française. Caractères et doctrine sont en opposition flagrante avec la théorie des " disciplines sociales ".

Au XVIIIe siècle, ces réserves de respect se trouvèrent épuisées. Dans les institutions où les pères s'étaient sentis défendus, les fils se jugèrent captifs. Pour se délivrer, ils opposèrent au droit de la société le droit de l'homme. C'est à la prééminence de l'intérêt général qu'avait été subordonnée la volonté individuelle; eux découvrirent dans la volonté de chacun l'unique juge des intérêts généraux. Pour discerner ce qui lui est utile, tout homme a la raison. Il ne saurait donc être l'esclave-né de forces supérieures à lui: c'est lui qui, par son consentement, crée le droit des autorités auxquelles il se soumet, et toute dépendance qui cesse de lui sembler nécessaire cesse d'être légitime. Aussitôt la critique de tout ce qui existait devint la joie et la fierté des intelligences.

Ce changement transforma la littérature et les méthodes de persuader. Jusque-là la concorde d'une tradition continue semblait la preuve la plus certaine de la vérité. Désormais on cherche la vérité dans le témoignage solitaire de chaque homme, et l'intérêt de ce témoignage est de ne pas répéter ce qui a été déjà dit. Jusque-là l'exacte connaissance du passé semblait le plus grand service à rendre au présent; ce passé semble d'avance inférieur à l'avenir que la sagesse novatrice porte en elle.

La recherche scrupuleuse de ce qui fut exigeait une compétence lente à acquérir et développait une consciencieuse timidité à conclure. Désormais il s'agit moins de savoir que d'argumenter. Pour dire, à coups de syllogismes et de dilemmes, son fait à ce qui existe, pour ferrailler sur des doctrines et pousser les coups droits des conclusions absolues, il suffit d'une vivacité qui s'accommode avec le parti pris. Ainsi, les longs traités que l'érudition grossissait sans hâte se changent en thèses courtes, claires, impérieuses, absolues, et les plus brèves, le plus répandues et les plus passionnées, vont être les feuilles quotidiennes. A l'avènement du préjugé théorique s'ajoute l'invasion du rire dans les affaires sérieuses. Non pas qu'on ait davantage d'esprit; mais il était un jeu et il devient une arme. Formuler ou suivre des idées ne va pas sans fatigue, le comique des choses donne un plaisir sans peine, et les moins accessibles au raisonnement le sont aux plaisanteries. Rien donc de plus efficace et de plus expéditif que discréditer par le ridicule les institutions et les croyances gênantes. Enfin la même stratégie, inattendue et profonde, confia la défense des idées les plus importantes au plus frivole des genres littéraires et fit la fortune soudaine et extraordinaire du roman. Créer des êtres à son gré, leur faire une vie artificielle comme eux, les soustraire à toutes les influences dont on souhaite la fin, conduire librement des fictions favorables aux théories dont on veut le succès, retenir par l'attrait d'une aventure les lecteurs que rebuterait l'aridité d'une dissertation, les gagner malgré eux aux doctrines inséparables du récit qui les attache, telle devient la force cachée et redoutable du roman. Ainsi, contre le vieil ordre se liguèrent les puissances de la dialectique, de l'ironie et du rêve.

* * *

Les fruits d'une pareille semence ne pouvaient être différents de l'arbre lui-même. Appréciant les conséquences, tirées au XIX^e siècle (1795-1870) de l'individualisme prôné par les encyclopédistes, M. Lamy décrit les trois échelons de la descente, la chute de l'aristocratie dans la bourgeoisie, de la bourgeoisie dans la démocratie. Et toujours, parallèlement à la graduelle désorganisation sociale, se produit une pareille dégradation de l'art littéraire.

La première autorité dont s'émanchèrent les philosophes fut celle de Dieu. Ils enseignèrent le scepticisme à une aristocratie pourvue de tous les avantages sociaux et à laquelle manquait seulement plus de licence dans la plus élégante distraction de son oisiveté, la galanterie. C'est pourquoi la littérature devint libertine en même temps qu'impie. Encore fut-elle l'une et l'autre avec mesure. L'élite laissait au peuple Dieu comme le gardien d'un ordre avantageux pour elle, revendiquait les libertés de l'amour sans nier les droits de la famille et n'avait pas besoin que le mariage fût dissous pourvu que les maris fussent trompés. Elle tenait à la stabilité des conditions puisqu'elle possédait les meilleures. Elle trouvait à la gloire de l'Etat un avantage personnel et dans les victoires des armées sa meilleure chance de fortune. Elle formait un groupe restreint et clos où chaque membre veillait jalousement sur le prestige commun, devait sa considération propre à l'estime de ses pairs et ne la conservait que par les élégances du courage, les délicatesses de la dignité, certains scrupules sur les moyens de parvenir. Les vertus publiques étaient maintenues en elle par la conscience de l'honneur.

Mais ce privilège héréditaire d'une caste ne pouvait longtemps la défendre contre l'esprit de conséquence qui réclamait toute la primauté pour l'intelligence individuelle et, par la Révolution française, prépara l'avènement de la bourgeoisie. Les intérêts généraux ne semblèrent pas souffrir d'être remis à plus de mains; la bourgeoisie ajoutait même aux principes d'ordre sa vertu propre, l'amour du travail. Ses profits l'attachaient fortement à la propriété. Sa vie ordonnée avait peu de loisirs pour les mauvaises mœurs et goûtait les joies reposantes du foyer. Elle gardait son dévouement aux intérêts nationaux, qu'elle était fière de gouverner, et sa sollicitude à l'armée, dont le poids portait surtout sur les pauvres. Gardienne de toutes les traditions qui ne la gênaient pas, elle s'abstenait de répandre en propagande son seul scepticisme, son indifférence religieuse. Pourtant, voici une nouveauté menaçante. Le bourgeois, s'il ne trouve pas en lui-même la loi de son devoir social, n'a pas pour la remplacer, comme le noble, la discipline d'une opinion ambiante. Membre d'une classe trop vaste et trop mobile pour acquérir de la solidarité et des traditions, il n'est plus qu'un atome dans une foule. Son sens du gain révèle à ce laborieux, surtout occupé d'accroître sa fortune, moins l'union que la discorde des intérêts humains, le fait l'architecte solitaire de sa destinée, l'accoutume à croire qu'un bonheur conquis sur les autres ne leur doit rien. La littérature suivit et précipita cette métamorphose. Sans

ébranler ce qu'elle appelait toujours les bases de l'ordre social, elle commença à traiter de vertus attardées, puis de manies douces, le désintéressement, la générosité, tout ce qui gêne le succès, à présenter la vie comme la lutte de tous contre tous, à changer en idolâtrie le culte de l'argent.

Le gouvernement de la bourgeoisie n'était encore qu'une transaction et une transition. Contre la minorité la logique du droit individuel prévalut et arma du suffrage universel la démocratie. La démocratie inaugura la souveraineté des simples. Les simples sont rectilignes et vont droit à l'absolu. Alors, tous les fruits de l'arbre planté au XVIII^e siècle mûrirent à la fois; la littérature les cueillit et les distribua partout. Et ce fut l'ivresse frénétique du droit individuel... Psychologues, physiologues, réformateurs, dramaturges, romanciers, nouvellistes s'abattirent sur l'amour comme sur leur proie, au nom du droit individuel attaquèrent le mariage, conclurent au divorce, poussèrent à l'union libre, légitimèrent la stérilité de cette union. Et comme, pour retenir la foule, ses amuseurs et favoris doivent enchérir les uns sur les autres et se dépasser eux-mêmes, on ne se borna pas à dégager de toutes gênes la sensualité, on la surexcita par un racolage qui employait l'indécence des peintures et l'ignominie des mots à provoquer la saleté des actes; sous prétexte que l'art purifie tout, on abaissa l'art à ne s'inspirer que de ce qui est impur, et une littérature se fit éducatrice de corruption et de mort.

Cette immoralité du roman surtout, succédant à une littérature éducatrice d'impiété, de lâcheté, de cupidité et de haine—nous omettons ces trois paragraphes—, M. Lamy reprend, pour l'expliquer, les motifs qu'il invoquait déjà au congrès de Québec en 1912. Mais il admet qu'elle légitimait la croyance à la décadence de l'esprit français.

Certes, les maîtres d'immoralité n'étaient ni les seuls, ni les plus nombreux, ni les plus illustres représentants des lettres françaises. Certes encore, les pires pornographes nous ont compromis par des oeuvres ignorées de nous, car ils travaillent pour l'exportation; et tout n'est pas vertu dans les censeurs cosmopolites qui goûtent à ces lectures le double plaisir de s'y plaire et de s'en scandaliser et, après s'être jetés sur la marchandise, nous accusent de leurs goûts. Certes, surtout les audaces contre l'ordre entier de la société ont été une autre débauche, celle de l'esprit

emporté par sa logique, et décelaient plus de bravade intellectuelle que de perversion morale. Il n'en est pas moins vrai que trop d'écrivains, même célèbres, ont accordé à la licence des mœurs ou à l'anarchie des doctrines droit de cité dans nos lettres. Que l'invasion eût gagné, elle préparait cette décadence où la joie impatiente de nos adversaires nous déclare déjà tombés.

* * *

Mais non ! La France n'y est pas tombée. Dans un deuxième tableau, M. Lamy raconte la réaction inaugurée par la guerre de 1870.

II. — MOUVEMENT D'ASCENSION

Il en fait cependant précéder le récit d'une transition à *la française*. En annonçant le retour aux traditions anciennes, elle résume les étapes de la prétendue course à l'abîme.

Ils ont trop tôt désespéré de nous. Le mal a atteint sa limite quand il a laissé voir son étendue. Il la dissimulait tant qu'apparaisaient seulement les conséquences émoussées d'une formule séductrice. Mais, quand le droit de l'individu a poussé son cri de guerre contre le droit social et a présenté ensemble toutes ses conséquences indissolublement unies, toutes les destructions entraînées par une destruction première, il n'a plus été permis de se méprendre sur l'importance des intérêts et des doctrines en conflit. Oui, faute d'un législateur surhumain, le droit de l'individu ne peut être fait que par la volonté de l'individu : sa loi est ce qui lui plaît ; il ne lui plaît jamais de souffrir ; et, pour ne pas souffrir, il devient l'adversaire naturel et le destructeur légitime de toutes les institutions sociales qui exigent de lui un sacrifice. Mais si, occupé de lui seul et étranger aux intérêts généraux, il préfère l'atome à la masse, l'éphémère au durable, plus il se préfère, plus il s'amointrit et se dégrade ; car sa destinée, réduite à de trop médiocres bonheurs, perd toute noblesse et tout sens. Le témoignage universel affirme le droit social, car l'estime,

la gratitude et l'admiration publiques, voix profondes et spontanées de notre nature, n'ont jamais cessé d'adopter les héroïques et les désintéressés généreux, et elles ne demeurent fidèles qu'à eux. Pourtant, prétendre qu'un être, instinctivement obsédé de son intérêt propre et immédiat, tout d'indifférence pour les autres et pour les heures où il sera retourné au néant, gêne sa vie ou l'expose au profit des autres et de l'avenir, c'est fonder l'ordre du monde sur l'inconséquence de l'homme. Pour que les générosités nécessaires de l'individu envers les intérêts généraux soient obtenues et durent, il faut qu'il ne les accorde pas par un consentement libre de se refuser et de se lasser, il faut qu'elles s'imposent à lui, malgré les révoltes de sa volonté, comme des devoirs absolus : c'est admettre que l'homme a un maître et que ce maître est un législateur surhumain. Et, pour que le sacrifice continu des intérêts particuliers pour l'ordre général n'impose pas une duperie à l'individu, force est d'admettre une autre existence où tout s'ordonne en justice. L'idolâtrie de l'individu aboutissait, sans une fêlure de syllogismes, à la ruine des mœurs, de l'Etat, de la société. Chaque preuve fut un avertissement, fixa l'attention sur le principe générateur de toute anarchie, rappela que le vrai ne peut créer le mal. L'évidence des périls rendit plus chères les institutions vieilles comme le genre humain et qui se trouvaient menacées. A mesure que se déployaient les puissances de dissolution, elles suscitaient les forces de relèvement. La revanche des vérités traditionnelles sur les abstractions anarchistes, voilà l'effort le plus évident de notre pensée et le caractère essentiel de la littérature contemporaine.

* * *

De ce retour ainsi affirmé quelles sont, dans la littérature contemporaine, les manifestations ? M. Lamy les recherche dans les oeuvres des poètes, des philosophes, des historiens et des romanciers. Pour ce qui est de la poésie nouvelle, contentons-nous de noter, après lui, qu'elle atteste "la force d'une génération en qui ressuscite le divin".

Dans le domaine de la philosophie, la résurrection a pour caractère la reconnaissance d'un "préjugé scientifique" plus dangereux encore que le "préjugé religieux".

Les penseurs suivent la route que les inspirés survolent. Non seulement une ferveur encyclopédique a renouvelé la science religieuse, pour mieux rapprocher de la raison ce qui la dépasse, mais les croyants de la raison seule ne l'entendent pas comme autrefois. Ceux qui se sont eux-mêmes donné le nom de philosophes au XVIIIe siècle se souciaient uniquement d'exercer en ce monde, et à leur profit, la primauté intellectuelle et se moquaient du reste ; s'enquérir d'où l'homme vient et où il va leur semblait la plus vaine des indiscretions. Cette indifférence suffirait pour qu'ils ne parussent pas philosophes aux philosophes d'aujourd'hui. Des peut-être ne suffisent pas quand il s'agit de la destinée humaine, et c'est avec un sérieux passionné que les philosophes, poursuivant le voyage de la vieille sagesse, redeviennent les explorateurs de l'invisible. Si des argumentateurs continuent à prétendre que l'hypothèse du surnaturel est éliminée par l'étude, d'autres, parmi les moins prêts à accepter pour certitude une vérité révélée, répondent qu'entre la science, maîtresse de la matière, des dimensions et des nombres, et la conscience de l'immatériel et de l'infini il n'y a pas de rapports, donc pas de contradictions. Tandis que naguère présumer une faiblesse de l'esprit dans tout " le préjugé religieux " était de mode, une dialectique meilleure a convaincu de " préjugé scientifique " le postulat des chimistes et des mathématiciens contre la foi. Si ces philosophes ne conviennent pas que l'Eglise ait résolu le problème, ils consentent qu'elle l'a bien posé, que les doctrines d'immortalité et de Providence apportent à la vie une explication, à l'homme une plénitude de noblesse. Ils aspirent au droit de conclure, par la raison, à la vérité de cette espérance. Or, dans ce conflit des doctrines, lesquelles surtout attirent les disciples ? Est-il nécessaire de nommer ici, devant eux, les maîtres de cette sagesse renouvelée ? Et pourquoi leur autorité croissante et cette ferveur où il y a à la fois de l'enthousiasme et de la gratitude, sinon parce qu'ils sont des annonciateurs d'idéal ? Et n'est-ce pas un signe des temps que les gros traités de philosophie et de religion reprennent, dans la production intellectuelle et dans l'intérêt général, la place demeurée vide depuis la fin du XVIIe siècle ?

* * *

La littérature spéculative ayant gagné ce terrain, peut-on dire que la littérature appliquée, pratique, par exemple

l'histoire et le roman, l'a suivie dans son mouvement de restauration ? M. Lamy attribue à ces deux genres un progrès qui se reconnaît à deux traits communs.

La littérature qui borne son regard aux choses de ce monde échappe de plus en plus aux deux influences importées du XVIIIe siècle. L'abus de *l'a priori* a mis partout en suspicion les systèmes théoriques et rendu crédit à l'étude attentive des réalités. Par une coïncidence qui est une harmonie, les malices, les finesses, les pointes, légèretés de l'intelligence que le XVIIIe siècle appelait l'esprit comme si elles le fussent tout entier, perdent sur la raison le pouvoir usurpé par elles. Les meilleurs plaisants ne dissolvent plus par le rire la gravité des questions. L'esprit continue à plaire, mais cesse de duper, et pour le bon sens plus exigeant un bon mot n'a plus le dernier mot.

Ce retour à l'ordre dans les méthodes de persuader et dans l'estime de leurs valeurs favorisa les revanches sur les sophismes. Si les serviteurs de l'anarchie et de la haine ont menacé de subversion totale la société, que pèsent leurs thèses, mises en balance avec les efforts salutaires qui défendent la société en la réformant ?

Cette substitution du sens des réalités à l'esprit léger comme à *l'apriorisme*, M. Lamy en voit la preuve d'abord dans la passion pour les travaux d'histoire. Au cours des cinquante dernières années, l'histoire s'est acharnée aux souvenirs de la défaite (1870), pendant que les explorateurs travaillaient à la constitution d'un empire colonial.

Si quelques-uns ont tenté d'ériger en doctrine l'indifférence à la race et à la patrie, quel est le travail préféré de notre temps ? L'histoire de la France à toutes les époques. Rien ne subsiste du dédain un instant voué au passé, rien ne nous est devenu étranger de ce qui fut nôtre. Nos plus anciennes origines nous sont proches, nous en interrogeons les vestiges comme on consulte des papiers de famille, et la succession des siècles sonne les moments d'une vie toujours une et qui se prolonge en nous. De moins en moins se surprennent l'artifice de chercher dans les faits d'autres fois des arguments pour les idées d'aujourd'hui ou l'incapacité de ne

reconnaître dans la demeure de toujours et de tous que l'oeuvre d'une heure et d'une faction.

Dans ce labeur immense, deux fécondités sont significatives. Depuis quarante-trois ans s'empresse autour de notre défaite le concours des historiens. Non seulement la grande douleur a eu des fidèles pour l'accompagner toute, mais les moindres champs de rencontre et de mort ont été visités; pas une des tombes obscures n'est restée sans fleurs. Piété plus profonde et plus touchante que le culte offert aux victoires: car le souvenir gardé à nos malheurs entretenait la mémoire de nos fautes et la volonté de la préparation d'un autre avenir. Comme l'occasion tardait trop de rendre à la France ses frontières d'Europe, des impatients, officiers et explorateurs, ont trompé leur attente en faisant à la France, hors d'Europe, un empire. Vers ces donateurs de territoires s'élança aussitôt la faveur générale, et le succès de la bibliothèque énorme qui raconte la gloire de nos Africains est à l'honneur de tous. Qui attire et retient notre attention trop rebelle aux intérêts coloniaux? Est-ce l'étendue des prises et le calcul du gain? C'est surtout la joie de retrouver notre race, d'admirer avec quels minuscules moyens elle accomplit les grandes choses, de connaître notre richesse en hommes sur lesquels peut compter la France.

La tristesse de ce chant d'une vivante épopée, atténuée par ce conquérant épilogue, n'a pas seule attiré les historiens. La légende napoléonienne en est le chant joyeux. M. Lamy considère le retour au Héros corse comme l'une des manifestations les plus significatives de l'ascension accomplie par l'esprit français. L'éloge qu'il fait du premier empereur, en même temps qu'il révèle peut-être l'une des "religions" de M. Lamy, éclaire d'un jour nouveau sa démonstration générale.

Qui nous prétendrait uniquement attachés aux intérêts particuliers, et défiants de la gloire, devra expliquer pourquoi dans toute notre histoire un temps et un homme concentrent l'attention privilégiée des écrivains et des multitudes. La Révolution et l'Empire comptent parmi les époques où les fortunes furent le plus instables, où l'industrie souffrit le plus, où la

vie compta le moins, mais où les hommes eurent la foi de se dévouer à des idées générales et la fierté de sentir sur les plus humbles fronts le rayon d'une splendeur commune. La France a gardé un souvenir préféré au temps où elle goûta le mieux sa gloire, aux sacrifices qui la lui méritèrent, au chef qui la lui donna. Voilà pourquoi cet homme règne encore, toujours vivant, plus maître aujourd'hui du souvenir qu'il y a cent ans de l'obéissance, et pourquoi s'élève toujours plus haut celui de tous les noms qui rappelle le plus aux hommes le génie de la guerre et l'art du gouvernement.

Ce grand envahisseur, qui ne cessa de fondre les peuples et de franchir les frontières, bouleverse encore et mêle les genres de littérature. Elle a des oeuvres de vérité et des oeuvres d'imagination : celles-ci plus populaires, car, pour le plus grand nombre des hommes, vivre n'est pas savoir, vivre est être ému. Mais l'homme est, par sa sensibilité même, distrait des fictions si les événements vrais se succèdent plus variés, plus superbes, plus immenses, que ne seraient des rêves. Durant l'époque révolutionnaire, l'histoire fut le plus pathétique des romans et leur fit tort. Plus Napoléon ressuscité, plus resplendit l'évidence que nul songe n'égalerait cette destinée. C'est pourquoi sa vie et les mémoires si nombreux sur son temps ont remplacé des lectures plus frivoles dans la préférence des oisifs mêmes qui veulent seulement distraire leurs heures. Et, grâce au héros de l'histoire, il s'écrivit moins de romans.

* * *

Le rapport vient de mentionner le genre romanesque. Poètes et penseurs ont supprimé la prétention scientifique; les historiens, ceux surtout qui ont raconté la guerre de 1870-71 et reconstitué l'époque napoléonienne, ont tué le faux esprit et l'esprit de système. Les romans seraient-ils donc seuls demeurés à la remorque du mouvement ? Non pas ! Le soi-disant droit à l'amour, le droit de " vivre sa vie ", a cédé lui aussi à la pression évolutive.

Ils ne sont pas encore près de manquer, mais eux-mêmes se transforment. Non que beaucoup ne soient faits encore à la mode d'hier, mais

comme de toute mode qui retarde on en discerne mieux les laideurs et les non-sens. L'indécence, pour avoir tout montré, a perdu ses propriétés excitantes et n'inspire surtout que la lassitude du trop vu. Le droit illimité de la passion n'est plus le dogme intangible. Même, des écrivains fidèles à l'ancien concept du genre et résolus à ne faire du roman que le livre de l'amour, beaucoup ont cessé de considérer l'amour comme le privilège exclusif d'un seul, de voir dans l'amant le surhomme auquel tout doit être soumis. Celui qui se veut garder sa femme a cessé de paraître évidemment inférieur à celui qui veut la lui prendre. Or, à peine recon nue entre les adversaires d'amour l'égalité du droit individuel, force était d'admettre qu'il y a un amour respectueux et un amour destructeur des droits fondés sur l'amour même, un amour qui perpétue et un amour qui dégrade la dignité de la femme, un amour qui fonde la famille et un amour qui la détruit; force était de songer aux victimes que le caprice d'un jour peut faire en brisant un foyer. Alors, on a découvert dans le divorce des barbaries, des injustices, des dommages irréparables, et le héros du roman est devenu parfois le mari. Dès que messieurs les peintres ordinaires de l'amour consentaient à l'étudier d'après nature au lieu de recopier un type uniforme et faux, ils ont reconnu les concordances et les conflits entre les attraits spontanés de chaque coeur et les intérêts multiples et permanents d'autres coeurs; ils ont vu dans l'amour, au lieu du conquérant supérieur à toute loi, le fidèle ou l'ennemi d'un ordre qu'il doit servir. En même temps que le roman était ainsi ramené à la morale, il l'était à la loi première de son art qui est l'observation, et elle lui assurait un accroissement de variété et de vie.

Et ce n'était que le début d'une intelligence plus complète et plus rénovatrice. Si puissant que soit l'amour, il n'est pas le seul maître qui agisse sur les hommes et par eux sur la société. Nombreuses sont les forces qui, étrangères à lui, la gouvernent, se la disputent et luttent les unes contre les autres, et auxquelles il se mesure. Etudier l'ensemble des passions humaines, parmi elles faire à l'amour sa place, mais non toute la place, dans leur mêlée mesurer leurs énergies, suivre les solidarités et les conflits de toutes ces puissances directrices, en chaque être et dans le corps social, est multiplier dans le roman lui-même les puissances d'intérêt, de variété, d'art et d'éducation. Voilà ce qu'une étude plus complète a révélé aux maîtres du genre. Evoquez les oeuvres les plus récentes par lesquelles ils ont renouvelé leur manière, et les mieux accueillies du public, et de ces romans si divers définissez le caractère commun. C'est l'a-

moindrissement de la toute-puissance reconnue à l'amour. Non seulement il ne supprime plus, force élémentaire et irrésistible, tout ce qui n'est pas lui, mais il subit la compagnie des sentiments étrangers à lui, quelquefois plus forts que lui et souvent plus légitimes. Cet esprit nouveau a surtout conquis à son visible empire la jeunesse, pour laquelle accueillir une doctrine est l'outrer. Reconnaissez à leur récent éclat les romans où depuis quelques années une faveur attentive accueille les tendances des générations nouvelles : dans tous, le sentiment qui occupe la moindre place est l'amour, dans plusieurs il n'en a aucune. Et quelles forces apparaissent là, supérieures à lui, plus nécessaires, plus maîtresses des coeurs, triomphent de lui, consolent de lui, l'annulent ? Le devoir envers la famille, la vocation de la science ou de l'art, le goût de l'action et des armes, le culte de la patrie, le dévouement à la souffrance, l'attrait vers Dieu. Sous toutes ces formes est glorifié le sacrifice de l'amour humain à des amours plus généreux, plus vastes, plus féconds, et sont préférés à l'égoïsme les renoncements qui perpétuent l'ordre social. Ainsi le roman, qui semblait le propagateur le plus redoutable de l'anarchie morale, devient lui-même le gardien des vieilles disciplines.

* * *

De cette enquête, menée avec cette claire vue des faits et des hommes, M. Lamy a le droit de tirer la conclusion : partie de très haut pour descendre assez bas, la littérature française est remontée, il faut le reconnaître, assez haut, jusqu'à ses hauteurs originelles.

Il n'y a point là quelques caprices inexplicables et partiels de la fantaisie française, mais un mouvement régulier et continu de notre pensée nationale. Notre littérature, sous l'influence du XVIIIe siècle, a d'abord servi les droits de l'homme jusqu'à favoriser parfois, contre les intérêts de tous, les égoïsmes de chacun. Mais, de moins en moins obstinée en ses erreurs, elle a fini par revenir contre elles à sa tradition.

Le rapporteur tient cependant, avant de conclure, à préciser le caractère de ce mouvement de la pensée française. Ce

progrès accompli par l'époque actuelle ne comporte ni regret, ni inconséquence ni révolution; la transformation a été simplement l'évolution normale d'un peuple de penseurs. Reconnaissant les déviations de son esprit, de son coeur et de sa conduite, il revient logiquement boire de nouveau aux sources pures auxquelles il abreuva sa jeunesse, sans se départir cependant de la conquête qu'il croit avoir faite en assurant davantage la sauvegarde des "droits de l'individu". Le paragraphe exprime discrètement les tendances républicaines de l'auteur et les divergences qui le séparent de *L'Action française*.

Est-ce à dire que la conscience française fasse amende honorable d'avoir cru aux droits de l'homme, revienne avec les repentirs de l'enfant prodigue à la demeure paternelle et abdique devant l'autorité rétablie, intacte et immuable, de l'ordre ancien? Quelques-uns l'affirment et, sous la ruine de l'idolâtrie démocratique, n'exhument que l'idolâtrie du passé, seule survivante et seule rédemptrice. C'est, je crois, ne comprendre ni la logique ni la beauté de ce retour. L'histoire de la pensée est pleine de ces repentirs, par lesquels l'intelligence publique se lasse d'attentes déçues ou se rattache à des fidélités oubliées. Mais rien de ce qui fut ne s'évanouit complètement, et rien de ce qui a disparu ne renaît tout entier. L'esprit humain par ses variations ne se désavoue jamais: il garde une part de ce qu'il délaisse, il ne reprend pas tout ce à quoi il revient; et le passé et le présent, même lorsqu'ils semblent les plus dissemblables, se mêlent pour préparer l'avenir. L'intellect contemporain ne conteste plus que l'ancienne France possédait des traditions nécessaires à toute société; mais il n'a pas cessé de croire qu'elle leur sacrifiait au-delà du nécessaire les droits de l'individu. Il tient à l'émancipation accomplie comme à une réforme légitime, bienfaisante, définitive. Loin que, pour s'asservir à l'ancien dogme des institutions indiscutables et imposées d'autorité, il renie son long espoir en l'indépendance de l'homme, c'est par elle qu'il a délibéré, voulu et accompli, ce retour aux vérités sociales. Loin que ce progrès soit un brusque saut en arrière et la grande inconséquence d'une génération, il est le complément d'une réforme. Par lui elle ne se contredit pas, elle s'applique, elle se complète. Elle n'est pas un recul, mais une évolution. Changement plus vaste et plus sûr qu'une simple restauration du passé.



L'histoire de la pensée française semble complète; M. Lamy y ajoute une page. On pourrait penser que la transformation s'est opérée seulement dans l'élite intellectuelle. Le rapporteur note qu'elle a aussi affecté la masse, la multitude. Et il le démontre en racontant la reviviscence du sentiment du devoir national et la restauration des croyances religieuses, provoquées l'une et l'autre par la guerre actuelle.

Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, qui est celui de l'actualité. Il nous suffit, comme il suffira à nos lecteurs, d'avoir refait avec lui le double pèlerinage accompli par l'esprit français à la recherche des saines idées sociales et de la beauté littéraire. Nous souhaitons seulement, avec M. Lamy, que l'intellectualisme français, revenu enfin aux sommets d'où il n'aurait jamais dû descendre, trouve, dans les renoncements et les sacrifices de " cette année terrible, qui est aussi l'année sublime ", la force de s'y maintenir pour l'honneur de la pensée, la gloire de la France et la joie de toutes les nations vraiment civilisées.

Emile CHARTIER,

Professeur à l'Université Laval.

La Colonie du Rapatriement

(SUITE)

VIII. — LE CANTON DE CHESHAM

PARLANT de Chesham, dont la colonisation de Ditton, avait détourné l'attention, Madame C. M. Day écrivait, en 1869 : " Cette étendue de terre n'est pas encore érigée en canton ; et, bien que son extérieur soit défini sur la carte, son intérieur est bien peu connu. Elle est bornée au nord par Marston, à l'est par Clinton et Woburn, au sud par la ligne provinciale et à l'ouest par Ditton. Parmi les petits cours d'eau qui l'arrosent, les uns se déversent, à l'est, dans la rivière Arnold ; les autres, coulant vers l'ouest, aident à former la source de la rivière au Saumon. Le mont La Selle (*Saddle Mountain*) se trouve dans la partie sud-est⁽¹⁾."

En réalité, le relevé des limites et la subdivision du sol arable avaient été faits, dès 1863, par W. W. O'Dwyer, en vertu d'instructions données par la direction du Domaine public le 2 juin 1862 ; seulement, les lettres patentes qui érigeaient Chesham en canton ne furent signées que le 16 août 1869. De même, ici comme à Ditton, une fois l'arpentage terminé, la soif de l'or qu'on y trouvait avait attiré plusieurs aventuriers. Mais cette fièvre tomba bientôt. Aussi, à l'époque des Sociétés, le gouvernement revendit à des colons de bonne foi les lots que ceux-là avaient acquis sur les rives des cours d'eau.

(1) *History of the Eastern Townships* (John Lovell, Montréal, 1869).

* * *

C'est donc de 1869 que date la colonisation véritable du canton de Chesham. La Société de Saint-Hyacinthe fit des démarches auprès de M. Boucher de La Bruère pour solliciter une concession de terrains. Comme il semblait qu'il ne dût y avoir là aucune voie de communication avant deux ans, les directeurs se tournèrent bientôt vers Emberton. Au contraire, la Société de Bagot obtenait, le 6 juin 1870, à titre de réserve, les *lots* 29-39 du *rang* IV, 23-28 et 38-42 du *rang* V, 28-44 du *rang* VI. Mais, quatre mois plus tard, sur un rapport de MM. Dubreuil et Brousseau, elle s'en désistait et acceptait en échange la troisième réserve du canton de Ditton.

Or, on se le rappelle, en ce même mois de juin, l'abbé J.-B. Chartier s'employait à attirer dans les Cantons de l'Est, en même temps que les *habitants* des vieilles paroisses, les compatriotes rapatriés des Etats-Unis. En août, il reçut la visite de trois de ces derniers, F.-X. Dufresne, de River Point, P.-U. Vaillant et L. Dumaine, de Natick. Renseignements pris, ils achetèrent, du capitaine Farewell, agent du domaine, le dernier les *lots* 17-18 du *rang* IV, Vaillant les *lots* 13-14 du *rang* VI, Dufresne les *lots* 15-16 du même *rang*.

Aucun des acquéreurs pourtant ne visita sa propriété. Il ne comptait même s'y établir et en opérer le défrichement que le jour où un chemin serait tracé à travers le canton. Aussi, dans son rapport de la fin de 1870, le missionnaire-colonisateur disait-il: " J'ai reçu des lettres d'au moins 60 personnes, me manifestant l'intention d'acheter des terres dans ce canton et de venir y résider dans le courant de l'année prochaine. J'ai promis de recommander fortement un octroi suffisant pour ouvrir une voie de communication à travers ce canton ". Que ce soit en vertu ou non de cette

recommandation, la route fut entreprise dans l'automne de 1871, sous la direction de C.-A. Bailey. A la fin de 1874 elle s'étendait jusqu'au *lot 22*.

M. Dufresne n'en avait pas attendu l'achèvement pour s'établir sur son domaine; en avril 1871, il en avait commencé le défrichement. A cet acte, comme à tant d'autres posés dans la colonie, la religion avait présidé. Quand il abattit le premier sapin dans cette forêt vierge, le colon avait à ses côtés le curé de Cookshire, l'abbé P.-E. Gendreau. Celui-ci bénit l'oeuvre du pionnier qui *abattit* trois âcres sur sa propriété et s'y construisit une chaumière. Mais, bientôt reparti pour les Etats-Unis, il n'en revint qu'en 1875 pour trouver installé sur ce *lot 16*, en vertu de l'*Acte du Rapatriement*, un autre colon. Sur le *lot 15*, où il dut se fixer, il éleva une boutique de forge, tout en se livrant à l'exploitation du sol.

Dans cette période également, le colon P.-U. Vaillant, à l'aide d'un octroi de deux cents piastres que lui procura le gouvernement en 1875, établit une scierie. Il jeta en terre la première semence, aidé en cela d'un immigrant venu des Vosges en 1873. Enfin, le 6 février 1874, naquit la première enfant du canton, issue de François Luc, un Belge, et de Delphine Bastien, une Canadienne française.

Comme on le voit, avant la promulgation de l'*Acte du Rapatriement* (1875), il y eut dans Chesham peu d'établissements stables. Ce fut là, comme à Ditton, un perpétuel va et vient de colons canadiens-français, d'immigrants français et belges. A cette date même, trois colons seulement sont fixés sur le sol de cette seconde section de la colonie: P.-U. Vaillant (*rang VI, lots 12-14*); A. André (*même rang, lot 1*); Edmond Fontaine, de Roxton Falls, avec sa femme et quatre enfants (*rang IV, lots 1-2*).

* * *

Comme à Ditton, où il avait été appliqué le 16 avril 1875, l'*Acte du Rapatriement* commença pour Chesham l'ère du développement.

La clause dixième de ce document décrétait la construction, aux frais de l'Etat, d'un abri temporaire pour les nouveaux venus. Dans le texte, cet abri portait le nom pompeux d' "hôtel". Pour établir celui de Chesham on choisit, dans le rang VI, le lot 18, celui-là même que l'autorité ecclésiastique devait désigner plus tard comme le site de l'église.

Les colons se mirent à l'oeuvre. Presque subitement la colline se trouva déboisée; en une journée, on avait déblayé l'emplacement, converti une partie des arbres en bois de charpente, transporté les matériaux et livré le reste au bûcher. Ce zèle rappelait celui des Iroquois de l'Etat de New York, quand ils érigèrent à Syracuse la première chapelle.

Sous ce toit, qui abrita les pionniers jusqu'au printemps de 1877, l'on compta, à certaines époques, cent cinquante personnes. L'espace réservé à chacune des familles étant assez restreint, on imagine que l'air finit souvent par s'y raréfier plus qu'il n'eût fallu. L'hygiène à cette date n'était guère respectée et les "chétifs insectes" trouvaient, dans ces agglomérations, de quoi se sustenter abondamment. Aussi, à part un malaise général, eut-on à déplorer, dans l'hiver surtout de 1876, des maladies nombreuses. Un incendie, qui éclata en mai, mit le comble à l'horreur de la situation. Les colons parvinrent à protéger "la maison"; mais trois d'entre eux furent complètement ruinés et les autres subirent ce martyre de voir leurs femmes, leurs enfants et leur maigre avoir, le tout enfermé dans un espace de douze à quinze pieds carrés pour chacun, exposés à devenir la proie des flammes.

Les malheureux étaient prêts cependant à supporter leur détresse. Comme toujours, la religion avait consacré les prémices de l'établissement; l' "hôtel" n'avait pas tardé à devenir chapelle. Le soir du jour où l'on avait mis la dernière main aux travaux d'érection, pendant que les hommes faisaient " la veillée au village ", ils virent tout à coup, à leur joyeuse surprise, tomber au milieu d'eux l'abbé Alfred Desnoyers, l'un des directeurs de la Société de Bagot. Le lendemain matin 17 juin, après une nuit qui évoquait celle dont nous avons rappelé le souvenir à propos d'Emberton, sur un rocher transformé en autel, le missionnaire célébrait la première messe dite dans le canton et en prenait ainsi possession au nom de Dieu et de la foi.

Pour marquer davantage cette prise de possession, l'on résolut de dédier la desserte nouvelle à l'Immaculée-Conception et d'élever à celle-ci, sur le rocher, une statue à frais communs. M. Desnoyers n'eut pas la peine de continuer la souscription commencée. Neuf ans plus tôt, M. J.-A. Chicoyne avait fait voeu d'organiser un pèlerinage en l'honneur de la Sainte-Vierge, si elle lui obtenait une grâce. Il profita de cette occasion pour remercier sa Reine de la faveur concédée. La statue qu'il offrit fut solennellement installée, le 15 juin 1876, par l'abbé Victor Chartier, alors curé de La Patrie ⁽²⁾. La madone fut décorée du titre de Notre-Dame des Bois et le nom passa à tout le village de Chesham. Celui-ci devint un lieu de pèlerinage annuel pour toute la *Colonie du Rapatriement*.

(²) Pour cette circonstance sans doute fut composé le cantique suivant. La piété, pour s'y exprimer en strophes tautologiques et plus ou moins régulières, n'y apparaît pas moins vive et sincère.

A NOTRE-DAME DES BOIS.

I

L'onde pure de la fontaine
 Mêle son murmure à nos voix
 Pour saluer l'Auguste Reine.
 Salut, Notre-Dame-des-Bois !

(Refrain.)

Toujours (*bis*) tu seras notre mère,
 Toujours (*bis*) tu seras notre amour.
 Tu nous vois tous à tes genoux,
 Mère si chère.
 Tu nous vois tous à tes genoux;
 Veille sur nous, protège-nous.
 Toujours (*bis*) tu seras notre mère,
 Toujours (*bis*) tu seras notre amour.

II

Salut à toi, sainte colline,
 Colline de myrthe et d'encens !
 A ton aspect mon coeur s'incline
 Et s'ouvre aux pieux sentiments.

III

Bénis cette chère vallée
 Où tu règnes par ton amour !
 Gloire à toi, Mère Immaculée !
 Amour en tous lieux et toujours !

IV

A l'ombre de ton sanctuaire,
 Offre-nous au coeur de Jésus,
 Et, sous ton aile tutélaire,
 Fais fleurir en nous les vertus !

V

Où, de cet autel, notre asile
 Et le trône de tes grandeurs,
 Sur ce peuple heureux et docile
 Répands tes plus douces faveurs !

VI

Eloigne de nous les tempêtes
Où les vertus trouvent la mort ;
Que ton coeur sourie à nos fêtes
Et que ta main nous guide au port !

VII

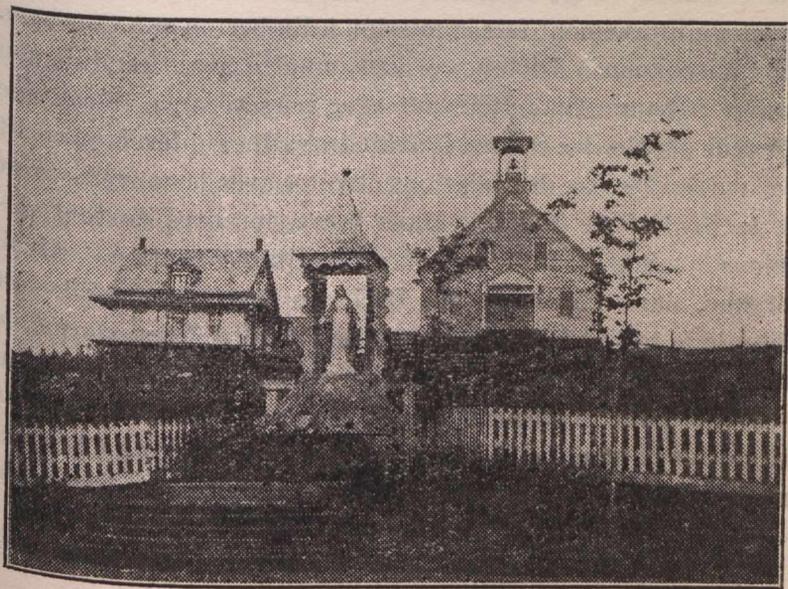
Puisque par toi de l'indulgence
Nous gagnons l'insigne faveur,
Qu'aussi notre reconnaissance
Par toi remonte au Rédempteur.

VIII

Près de cette pierre bénie,
Tombe à genoux, peuple chrétien !
Et que ta bannière chérie
S'incline en ce lieu trois fois saint !

IX

De notre patronne fidèle
Restons soumis aux douces lois ;
Tous recourons à sa tutelle ;
Aimons Notre-Dame-des-Bois !



L' "hôtel", première chapelle (1875-1906).

* * *

Jusqu'à la date de 1877 où nous sommes arrivés, l' "hôtel" avait servi de chapelle provisoire. Maintenant les colons possèdent presque tous leur chaumière rangée autour de " la maison ". Il était temps de transformer le premier abri en une chapelle permanente. Tous les pionniers s'y employèrent par *corvées*, c'est-à-dire gratuitement. Seuls les plus pauvres reçurent leur subsistance en échange de leur labeur. Moins le sanctuaire, tout, balustrade, plancher, y fut l'oeuvre du dévouement. Les bancs, dont la première vente eut lieu en juillet 1877, furent confiés à un entrepreneur. Le deuxième temple se trouvait ainsi construit dans la colonie. Le 4 décembre 1878, Mgr Antoine Racine transforma la desserte en paroisse, sous le vocable de Notre-Dame des Bois de Chesham (*). Il décida en même temps d'y établir un prêtre pour remplacer l'abbé Victor Chartier, curé de La Patrie, qui jusque-là avait simultanément fait la mission à Emberton et à Chesham.

Ici comme à Ditton, ce missionnaire avait conduit son oeuvre à bonne fin. Relevant avec persévérance le courage souvent abattu des colons, il avait travaillé au développement de l'entreprise par des relations étroites avec le gouvernement et la Société de Bagot. Dans leurs épreuves surtout, les colons avaient trouvé en lui un véritable soutien. Ainsi, lorsque, dans l'automne de 1877, un ouragan terrible eut ébranlé le toit et brisé les portes de l' " hôtel " transformé, le brave curé se mit à la tête d'une escouade qui construisit un vestibule pour protéger celles-ci et dressa des colonnes pour supporter l'autre. Le 15 juin 1878, il accomplissait à Chesham un dernier acte. Venu en pèlerinage avec ses paroissiens de

(*) La reconnaissance civile ne fut toutefois accordée que le 30 septembre 1890.

La Patrie, il bénissait la statue qu'il y avait déjà installée deux ans auparavant, le 15 juin 1876 ⁽⁴⁾.

* * *

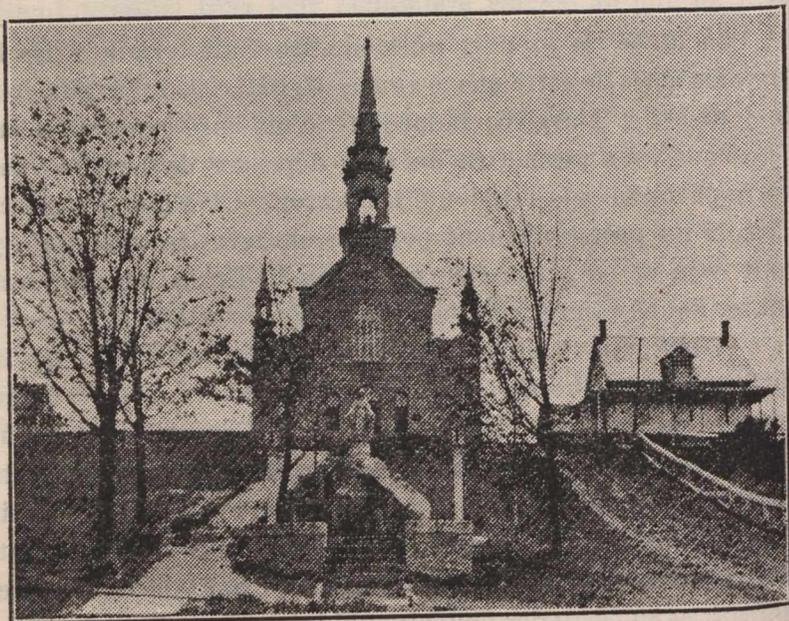
La tâche du premier missionnaire était terminée dès le premier mars de cette même année. Mgr Racine lui avait écrit, ce jour-là : " L'arrivée immédiate d'un curé résident pour Chesham vous permettra de vous dépenser davantage pour votre paroisse et la mission d'Emberton. Chesham y gagnera d'avoir un prêtre résident pour encourager les colons qui y sont déjà et en attirer de nouveaux". Et, la semaine suivante, l'abbé Georges Talbot venait s'y installer.

Il s'occupa surtout de l'organisation scolaire. Le 13 juillet 1878, la *Gazette Officielle* publiait la demande, faite au gouverneur de la province et à ses conseillers, d'ériger le territoire de la paroisse en une circonscription scolaire distincte de Ditton et d'Emberton. Le 26 octobre suivant, on y lisait l'arrêté ainsi conçu : "Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en Conseil en date du 21 octobre courant et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, faire les nominations suivantes, savoir : *Compton, Notre-Dame des Bois, municipalité nouvelle. Commissaires d'école* : MM. Eusèbe Charbonneau, Cyrille St-Cyr, Pierre Robert, Damase Goulet et Joseph Turcotte."

L'oeuvre fut continuée avec activité pendant l'administration des successeurs du curé Talbot, les abbés E. Dussault (1878-79), Ferdinand Corrivault (1879-87), J.-Denis Bellemare (1887-1898) et J.-A. Rousseau, curé actuel.

⁽⁴⁾ Elle fut remplacée une première fois, le 21 juillet 1901, à la suite d'une retraite prêchée par le Père Poirier, C. S. S. R. ; puis, une deuxième fois, le 11 juillet 1909, après une autre retraite présidée par le Père Fissette, de la même congrégation. Cette dernière statue, faite de ciment comme les deux autres, mesure six pieds de hauteur.

C'est sous la direction de ce dernier qu'en 1906 la chapelle de 1875, devenue trop étroite, fut remplacée par la superbe église rurale dont nous reproduisons la photographie. Elle a coûté \$25,000.



La première église de Chesham (1906).

* * *

Combien l'oeuvre avait pris d'ampleur depuis l'époque où les *Sociétés de colonisation* s'y étaient implantées !

En 1875, la population comptait six habitants originaires du Québec et un rapatrié des Etats-Unis. Le 31 octobre 1876, le recensement indiquait 636 colons, dont 320 du Québec, 289 rapatriés et 27 Européens, soit, pour une année et demie, une augmentation de 629. En 1908, le nombre s'était accru à 801 âmes; en 1914, il s'élève à 959.

Dans ce centre tout prospère à la fois, l'agriculture, le commerce du bois, l'industrie laitière. Que la foi n'y ait pas diminué appert à l'évidence par le fait de la construction du nouveau temple, par la double restauration de la statue de Notre-Dame des Bois et par l'érection d'une chapelle en l'honneur de Saint-Joseph sur le flanc de la montagne ⁽⁵⁾.

La bonne entente du pasteur et du troupeau, la fidélité de celui-ci à ses croyances ont fait à Chesham ce qu'elles avaient produit à Ditton. Décidément, ce sont là, pour nos compatriotes qui se livrent à la colonisation, les deux gages les plus certains de la persévérance et du succès !

(À SUIVRE)

C.-Edmond CHARTIER,

Professeur au Séminaire de Sherbrooke.

⁽⁵⁾ Elle semble avoir été construite pendant l'administration du curé Corrivault. On voulait obtenir par là la protection du saint contre les ravages du vent, toujours si violent dans ces parages élevés. La raideur de la pente, à cet endroit de la montagne, atteste ce qu'il a fallu de courage et de zèle religieux pour y transporter à bras d'hommes les matériaux nécessaires.

A travers les Faits et les Oeuvres

Après sept mois de guerre. — Quelques succès des Alliés. — Les Anglais à Neuve-Chapelle. — Sur le front oriental. — Victoires russes. — La chute de Przemyls. — Un siège mémorable. — Dans les Dardanelles. — La route de Constantinople. — Importance de ces opérations. — La guerre des blocus. — Les sous-marins allemands. — Echec de la tentative allemande. — Les représailles anglo-françaises. — Le blocus de l'Allemagne. — Un discours de M. Asquith. — L'opinion d'un professeur français. — Au parlement britannique. — Le gouvernement assume la direction des fabriques d'armes. — Déclarations de M. Lloyd George. — Lord Kitchener. — Une réponse de Sir Edward Grey. — Evolution diplomatique. — Au parlement français. — Benoît XV et la paix. — Au Canada.



VOICI que s'achève le septième mois de la guerre. Et à l'ouest aussi bien qu'à l'est, les belligérants continuent à se tenir en échec, avec les habituelles alternances de succès et de revers.

En ces derniers temps, toutefois, il a semblé que les Alliés accentuaient leur effort et prenaient un ascendant appréciable. Dans les Flandres, les Anglais ont infligé aux Allemands une défaite indéniable, après un engagement meurtrier. Leur offensive s'est produite entre la Lys et le canal de la Bassée. L'infanterie britannique, appuyée par la grosse artillerie française, s'est emparée du village de Neuve-Chapelle, et s'est avancée au nord-est de ce village, dans la direction d'Aubers, et au sud-est vers le Bois de Riez. Les tranchées allemandes capturées étaient encombrées de cadavres. Un millier de soldats teutons et plusieurs officiers ont été

faits prisonniers. Ce succès est considéré comme très important pour la suite des opérations. Quelques jours auparavant les Français avaient remporté, de leur côté, dans l'Argonne, un avantage marqué. Ils s'étaient emparé de haute lutte du plateau et du village de Vauquois. Cette position avait été l'objet, depuis le 28 février, d'attaques et de contre-attaques furieuses. Malgré tous leurs efforts, les ennemis n'ont pu la reconquérir.

En somme, dans les Flandres, dans l'Argonne, sur les frontières de la Lorraine, les Alliés semblent avoir l'avantage et gagner graduellement du terrain. Et il paraît certain qu'en arrière des troupes engagées des armées nouvelles se préparent à entrer en scène. On prétend que les Anglais ont dès maintenant en France 750,000 soldats, et que Joffre a sous la main 1,250,000 hommes de troupes fraîches à lancer sur l'ennemi. D'ici à un mois les Allemands vont subir un assaut formidable, qui pourrait bien les forcer à évacuer la Belgique et à se replier sur le Rhin.

Passons au théâtre oriental de la guerre. Le mois dernier, en présence des succès remportés par le maréchal Von Hindenburg, nous écrivions : "Sans doute on peut s'attendre à un retour offensif des Russes. Les Allemands n'iront pas loin sur le territoire ennemi. En s'éloignant de leur réseau stratégique de chemins de fer, ils perdent l'avantage dont ils savent tirer un si merveilleux parti pour le déplacement et la concentration rapide de leurs corps. Il est fort possible que, d'ici à quelques jours, nous apprenions une nouvelle revanche du grand-duc, un nouveau recul austro-allemand, une nouvelle série de succès pour les armées du Tsar." Nous sommes heureux de pouvoir enregistrer aujourd'hui la vérification de ces pronostics. Les Russes ont repris l'offensive. En Bukovine ils ont refoulé les Austro-Hongrois jusqu'à Czernowitz. Dans

la Pologne septentrionale ils ont battu les Allemands à Przasnysz et les ont mis en pleine déroute. Vers le Niémen ils ont fait échouer le plan stratégique de Von Hindenburg et repoussé ses corps d'armée. Une de leurs divisions s'est même emparé de Memel, port allemand de la Baltique, sur l'extrême frontière de la Prusse orientale. Les dernières dépêches annoncent cependant que les ennemis ont occupé de nouveau cette ville. Enfin, en Galicie, la place forte de Przemyśl est tombée entre les mains des Russes, après un mémorable siège de plus de six mois. Ce grand succès éclipse tous les autres, et a provoqué un vif enthousiasme à Saint-Petersbourg. Le rapport officiel des autorités russes indique que 117,000 soldats, 2,500 officiers, 9 généraux et 93 membres de l'état-major général ont été faits prisonniers. Une quantité considérable de matériel de guerre est tombée entre les mains des vainqueurs.

Avec le retour de la belle saison, on peut s'attendre à une recrudescence d'activité dans les opérations, sur le front oriental comme sur le front occidental. Sur ce dernier surtout, les Alliés se préparent évidemment à un effort gigantesque. Mais, avant que la Belgique soit libérée et que le sol français soit purgé du Teuton, que de flots de sang vont couler, que de milliers de vies humaines vont être immolées !

Notre revue rapide des événements militaires doit maintenant s'étendre à un nouveau champ d'action. Les Alliés ont résolu de frapper un coup mortel à la nouvelle Triplice, Allemagne, Autriche et Turquie, en forçant le passage des Dardanelles et en allant abattre le croissant sur les minarets de Constantinople. Durant toutes ces dernières semaines, une flotte, composée de plusieurs des plus redoutables unités navales anglaises et françaises, a bombardé les forts qui défendent ce détroit. Nos lecteurs savent qu'il fait communiquer la mer Egée avec la mer de Marmara, au fond de laquelle s'é-

lève Constantinople, à l'entrée du Bosphore, autre bras de mer qui relie la mer de Marmara à la mer Noire. Les Dardanelles ont environ trente-trois milles de longueur et elles sont bordées de fortifications qui ont été considérablement accrues par des ingénieurs allemands, en ces dernières années. Plusieurs forts ont déjà été détruits par le feu terrible de la flotte anglo-française. Plusieurs batteries ont été réduites au silence. Mais les progrès des Alliés ne sont pas sans leur coûter bien cher. Trois vaisseaux de guerre, *l'Irrésistible*, *l'Océan* et le *Bouvet*, les deux premiers anglais, le dernier français, ont été coulés par des mines flottantes. Ces pertes douloureuses n'ont cependant pas arrêté les opérations. D'autres vaisseaux vont aller prendre la place de ceux qui ont péri, et la destruction systématique des forts turcs, protecteurs de Constantinople, va être poursuivie. C'est qu'il y a là pour les Alliés un intérêt majeur. Une fois les Dardanelles forcées, la capitale de la Turquie d'Europe peut être difficilement défendue, le Bosphore devient libre, et les vaisseaux russes peuvent sortir de la Mer Noire, où ils ont été jusqu'ici parqués en vertu des traités internationaux. Du coup la Russie peut recevoir facilement et sans entraves toutes les munitions et le matériel de guerre dont elle a besoin. Et les immenses réserves de blé de la Mer Noire peuvent venir alimenter la France et l'Angleterre. En même temps le coup porté à l'empire turc peut déterminer la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce, à faire cause commune avec l'alliance anglo-franco-russe. Ces grands résultats valent bien les efforts que font en ce moment les escadres anglaise et française pour réduire les forts des Dardanelles.

Pendant que se passent ces importants événements dans les mers orientales, la guerre des blocus se poursuit dans la Manche, dans la mer du Nord, dans la mer d'Irlande et dans le détroit de Saint-George. On se rappelle que les Allemands

ont proclamé le blocus des îles britanniques, par leur flotte de sous-marins, à partir du 18 février dernier. Depuis cette date, ils ont effectivement coulé un certain nombre de vaisseaux avec leurs cargaisons. Une dépêche du 22 mars annonçait que, jusqu'à ce moment, trente-deux navires avaient été victimes de ces corsaires, soit moins qu'un par jour. C'est encore trop. Mais on considère que la proportion est très faible, eu égard au nombre de bâtiments marchands en destination de l'Angleterre ou sortant de ses ports. Ainsi une statistique établit que le nombre de ces vaisseaux a été de 1,513 et de 1,342, soit un total de 2,855, durant quinze jours seulement, du 18 février au 3 mars. Doublons ce chiffre pour un mois et nous avons plus de 5,000 navires. Qu'une trentaine seulement aient péri, cela ne permet pas aux Allemands d'entretenir l'espoir qu'ils vont paralyser le commerce britannique. La démonstration de leur impuissance est faite. Ils peuvent faire un peu de mal, mais ils sont incapables d'atteindre l'objet visé, c'est-à-dire l'interruption du ravitaillement de la Grande-Bretagne.

De son côté celle-ci s'est déterminée à châtier d'une manière efficace la tentative germanique. Le 1er mars, M. Asquith a fait dans la Chambre des communes une déclaration très catégorique. Après avoir signalé la tactique adoptée par l'Amirauté allemande, il a continué en ces termes: " Les adversaires de l'Allemagne sont donc forcés de recourir à des mesures de représailles, pour empêcher toutes denrées d'atteindre ou de quitter ce pays. Ces mesures, cependant, seront appliquées par les gouvernements anglais et français sans danger pour les vaisseaux neutres, ou pour la vie des non-combattants, et conformément aux lois de l'humanité. Ces gouvernements se considèrent donc autorisés à détenir et à conduire dans des ports tout vaisseau portant des marchan-

dises appartenant à l'ennemi, produites par lui ou à lui destinées. ».

Le décret annoncé par ce discours a été rendu public au commencement de mars. Il se compose de huit articles. Par le premier il est déclaré qu'aucun vaisseau parti de son port d'attache après le 1er mars 1915 ne pourra se rendre à un port germanique. A moins que tel vaisseau ne reçoive un laissez-passer qui lui permette de se rendre à un port neutre ou ami, désigné dans ce document, ses marchandises devront être déchargées dans un port britannique et placées sous la garde du commissaire des prises. Si elles ne sont pas contrebande de guerre, non plus que requises pour l'usage de Sa Majesté, elles seront remises par ordre de la cour, et suivant telles conditions jugées équitables, à la personne qui sera reconnue comme y ayant droit. Le deuxième article décrète qu'aucun vaisseau, parti d'un port allemand après le 1er mars 1915, n'aura la faculté de continuer son voyage avec une cargaison prise dans ce port. Cette cargaison devra être déchargée dans un port d'Angleterre ou d'un pays allié. Ces marchandises, ainsi déchargées dans un port anglais, seront placées sous la garde du commissaire des prises et, si elles ne sont pas requises pour l'usage de Sa Majesté, elle seront détenues ou vendues sous la direction de la cour des prises. Le produit de cette vente sera payé en cour, et il en sera disposé de la manière que la cour jugera équitable, avec cette réserve que ce produit ne pourra être payé hors de cour avant la conclusion de la paix, si ce n'est sur la demande d'un officier de la Couronne dûment autorisé, à moins qu'il ne soit démontré que les marchandises étaient devenues propriétés neutres avant l'émission de ce décret, pourvu toujours que rien de ce qui précède n'empêche la libération des marchandises appartenant à des neutres, et chargées dans un port ennemi, sur la demande d'un officier de la Couronne dûment autorisé. Les autres articles s'ap-

pliquent aux cas de vaisseaux faisant voile pour d'autres ports que les ports allemands, mais portant des marchandises destinées à l'ennemi, et de vaisseaux partis d'autres ports que des ports allemands, mais chargés de marchandises appartenant à l'ennemi; aux cas des propriétaires qui auraient à faire quelques réclamations relativement aux marchandises saisies; aux cas des navires qui, ayant eu un laissez-passer pour un port neutre, se dirigeraient vers un port ennemi, etc.

Ce décret a rendu plus complexe la situation diplomatique entre les Alliés et les pays neutres, particulièrement les Etats-Unis. Il y avait déjà eu échange de notes entre les chancelleries de Londres et de Washington au sujet de la contrebande de guerre, et des entraves au commerce des non-belligérants. Les conversations diplomatiques se continuent. L'Angleterre a proclamé son intention de faire tout en son pouvoir pour ne pas nuire au commerce des neutres. Elle a cependant repoussé une proposition du gouvernement américain, en vertu de laquelle elle aurait permis aux cargaisons de denrées, destinées aux populations civiles, d'atteindre les ports allemands, pourvu que l'Allemagne consentit à abandonner son blocus de sous-marins.

Cette question d'interruption des approvisionnements de l'ennemi est d'une grande importance à l'heure actuelle. Elle soulève de sérieux problèmes. Les Allemands, on le conçoit, poussent les hauts cris et dénoncent avec indignation la tentative d'affamer les deux empires alliés, à laquelle ont recouru l'Angleterre et la France. Ces protestations inspirent à un professeur français, M. Charles Richet, membre de l'Institut, la réponse suivante :

“ Quoi! nous pourrions couper les vivres à l'Allemagne, cette immense forteresse assiégée, et nous laisserions librement les vivres entrer dans cette place forte austro-

allemande qui contient 120 millions d'habitants! Que signifierait cette sotte générosité, inconnue jusqu'à présent dans les annales de toutes les guerres! Nous serions assez bêtes pour ne pas profiter de la puissante supériorité que nous donne la maîtrise des mers !

“ Certes, Bismarck et de Moltke auraient colossalement ri, si, en 1870-1871, on avait voulu leur persuader qu'ils étaient des criminels pour ne pas laisser entrer des convois de vivres et de munitions dans Metz ou dans Paris que leurs troupes encerclaient.

“ Supposons que les Allemands aient pu, en août 1914, comme ils l'ont un moment espéré, faire l'investissement de Paris. Aurait-ils autorisé les Américains et les Hollandais à nous envoyer d'abondantes victuailles ? Est-ce vraisemblable? Vraiment nous n'en sommes pas arrivés encore à ce degré de ridicule crédulité.

“ En Europe, en Asie, en Amérique, dans toutes les guerres sans exception, le blocus qui affame fut un des éléments essentiels de l'action militaire. Et aujourd'hui, dans ce grandiose conflit, malgré les ravitaillements hypocrites et sournois qui se font à travers les frontières neutres, voici que le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre commencent à faire défaut à nos ennemis. Ils nous disent naïvement que nous n'avons pas le droit de profiter de cet avantage. Et cette affirmation est — nous le répétons — prodigieusement comique. ”

C'est là un des aspects de la question. Il y en a d'autres, celui-ci, par exemple : si la famine vient à désoler l'Allemagne, quel sera le sort des centaines de mille prisonniers qui y sont détenus et dont le nombre, vraisemblablement, va s'accroître bientôt ?

* * *

Nous avons mentionné plus haut un discours de M. Asquith. Il n'y parlait pas seulement du blocus. Il communiquait aussi à la Chambre quelques chiffres relativement aux frais de la guerre. Ces frais sont énormes. Le premier ministre évaluait à \$7,500,000 les dépenses quotidiennes des alliés; et au mois d'avril ce chiffre s'élèvera probablement à \$10,000,000 ou plus. Ces informations étaient données à l'appui d'un vote de crédits supplémentaires portant à un total de \$1,810,000,000 la somme nécessaire pour la guerre jusqu'au 31 mars 1915. Tout le long conflit avec Napoléon ne coûta à l'Angleterre que \$1,831,000,000; et la campagne sud-africaine ne lui coûta que \$211,000,000.

C'est la guerre qui fait à peu près l'unique objet des délibérations du parlement britannique. M. Lloyd George a soumis une proposition extraordinaire, ayant pour but de mettre sous la direction et sous l'autorité du gouvernement toutes les manufactures où sont fabriqués des engins de guerre et tous les travaux qui peuvent être appliqués à cette fin. Le chancelier de l'échiquier a rappelé la nécessité qu'il y a d'accroître et d'accélérer la production des armes et des munitions. Non seulement le succès, mais la durée des opérations en dépendent. Dorénavant les ouvriers occupés à ces industries seront assimilés à des employés publics. A tout prix il faut que les armées soient surabondamment pourvues d'engins et de munitions. " Cette mesure est une des plus extrêmes qui aient jamais été soumises au parlement ", a fait observer M. Bonar Law, le chef de l'opposition. Et cependant elle a été adoptée à l'unanimité. Le gouvernement a été induit à cette détermination par les difficultés qui se sont produites en certaines villes entre les manufacturiers et les ouvriers, au sujet des

salaires, des heures de travail, etc., difficultés qui ont eu pour résultat de ralentir la production nécessaire aux armées. Dans une conférence, à laquelle prenaient part les chefs ouvriers, les représentants des diverses industries et la commission de défense impériale, M. Lloyd George a déclaré ce qui suit: " Les récentes batailles ont montré que la formidable concentration du feu de l'artillerie — la plus intense qui se soit produite sur un point particulier durant cette guerre — a non seulement assuré la victoire, mais a sauvé la vie d'une multitude de soldats engagés dans les attaques. Conséquemment, si les ouvriers et les propriétaires d'usines désirent voir leur pays triompher, et la vie de leurs compatriotes épargnée, ils doivent accélérer la fabrication des munitions. Pour atteindre ce but, le gouvernement a décidé de prendre les travaux sous sa direction et sa responsabilité. Il a l'intention, en ce faisant, de diminuer les profits, de prier les hommes de renoncer temporairement aux restrictions des *trade unions* et de consacrer toute leur énergie au travail de production." Le chancelier a aussi parlé du fléau de l'alcool, qui est à la base de toutes les difficultés, et il a demandé aux chefs ouvriers de l'aider à supprimer ce mal.

Lord Kitchener a tenu un langage analogue dans la Chambre des lords. " Notre progrès dans l'équipement des armées nouvelles, a-t-il dit, a été sérieusement retardé par un déficit dans la main d'oeuvre et l'outillage nécessaires pour la fabrication du matériel de guerre." Le grand organisateur militaire a dénoncé l'alcool comme l'une des principales causes de cette situation. " Malgré les plus grands efforts, a-t-il ajouté, nous avons malheureusement constaté que la production des munitions de guerre n'est pas égale à nos nécessités et ne correspond pas à notre attente. Beaucoup de commandes n'ont pas été exécutées aux dates promises. La fourniture du matériel, pour les deux ou trois mois prochains, me

cause une sérieuse anxiété. L'énorme production dont nous avons besoin, pour mettre nos troupes engagées devant l'ennemi dans un état d'équipement complet et pour leur fournir toutes les munitions requises, est une chose assurément réalisable et ne peut être obtenue que par une organisation parfaite." C'est dans ce même discours que lord Kitchener a rendu incidemment à nos soldats cet hommage : " Les Canadiens ont montré leur valeur et ils ont reçu les chaudes félicitations du maréchal French pour la bravoure et l'élan avec lesquels ils se sont acquittés de leur devoir. "

Pendant que nous en sommes aux déclarations parlementaires, nous ne saurions passer sous silence celle de Sir Edward Grey, relativement à l'ouverture des Dardanelles devant les flottes russes. Un député, M. Frédéric Jowett, avait demandé au gouvernement s'il connaissait et approuvait la parole attribuée à M. Sazanoff, ministre des Affaires étrangères russe, qui aurait dit devant la Douma. " que la Russie entendait occuper permanentement Constantinople ". A cela Sir Edward Grey a répondu : " Je ne sache pas que M. Sazanoff ait tenu ce langage. D'après ce que j'ai lu, il aurait dit que les événements faisaient entrevoir à la Russie la solution prochaine du problème politique et économique si étroitement connexe avec son accès à la mer. L'Angleterre sympathise avec ces aspirations. Les conditions de la paix détermineront sans aucun doute quelle forme pourra prendre leur satisfaction. " Cette déclaration est d'une importance que l'on ne saurait méconnaître. Elle n'a peut-être pas toute la signification que la presse en général a cru y découvrir. Mais elle marque quand même une évolution profonde de la politique anglaise. Jusqu'ici, c'est surtout l'Angleterre qui a tenu la Russie éloignée des Dardanelles. C'est elle qui a tenu fermée devant ses flottes cette porte d'accès à la Méditerranée. En 1878, lorsque les armées russes étaient arrivées à

San-Stefano, à quelques milles de Constantinople, c'est le cabinet de Londres qui est intervenu pour provoquer une intervention européenne, déterminer le congrès de Berlin. et faire reculer une fois de plus l'ambition moscovite. Les temps sont changés, les sphères d'influence se déplacent, les intérêts se modifient, les orientations diplomatiques se transforment. "L'homme malade" de Constantinople agonise et la question d'Orient, vieille d'un siècle, semble bien près de recevoir une solution que rien n'aurait pu faire prévoir il y a vingt-cinq ans.

* * *

La session du parlement français se poursuit sans incidents remarquables. Là aussi, c'est la guerre qui est l'intérêt suprême. La Chambre des députés a adopté le 12 mars une loi qui appelle sous les drapeaux la classe des recrues de 1916. Ces troupiers ne seront pas envoyés au feu cependant, tant que tous ceux des classes précédentes n'auront pas donné. L'instruction des recrues de la classe de 1915 a fait des progrès suffisants pour qu'on les incorpore à l'armée active, et M. Millerand, le ministre de la guerre, a présenté un projet de loi par lequel le gouvernement est autorisé à les faire marcher à l'ennemi, si cela est jugé nécessaire. La France, évidemment, veut mettre en ligne toute la force dont elle peut disposer.

Le parlement français continue aussi à s'occuper du nerf de la guerre. Le ministre des finances, M. Ribot, a demandé au nom du cabinet l'autorisation d'étendre la limite d'émission des bons du trésor de 3,500,000,000 de francs (\$700,000,000) à 4,000,000,000 de francs (\$900,000,000). En soumettant ce projet, il a fait les déclarations suivantes: "La manière dont le peuple français a absorbé ces bons surpasse toute at-

tente. Au commencement de la guerre de grandes difficultés se dressaient devant nous. Nous les surmontons maintenant. A la fin de l'année nos dépenses mensuelles étaient de 1,000,000,000 de francs (\$220,000,000). Durant les premiers mois de 1915, ces dépenses ont été de 1,250,000,000 à 1,300,000,000 de francs. Elles vont en augmentant à cause des nécessités nouvelles, par exemple l'expédition des Dardanelles, que personne ne songera à nous reprocher. Nous aurons à fabriquer une plus grande quantité de munitions de guerre, à acheter plus de matériel et plus d'approvisionnements. Et enfin nous devons faire face à un accroissement de dépenses le jour où nous reprendrons possession de nos départements envahis. Nous ne pouvons refuser de secourir ceux de nos concitoyens dont les foyers ont été détruits. Heureusement, à côté de cette perspective d'augmentation dans les dépenses, nous avons des indices encourageants de la reprise des affaires. Les accroissements de taxes directes ont été payés avec empressement par ceux qui le pouvaient. Les recettes des impôts indirects sont à la hausse, tandis que le déficit des douanes diminue. Nous sommes en droit d'espérer qu'au rétablissement de la paix nous verrons une recrudescence d'activité dans le développement des richesses de notre pays qui nous permettront de vaincre toutes les difficultés!"

Analysant les opérations du Trésor pour 1914, le ministre des finances a montré que le gouvernement avait demandé 3,600,000,000 de francs (\$720,000,000) à la Banque de France et 1,200,000,000 (\$240,000,000) à la souscription publique. En 1915 la Banque de France a avancé environ 1,000,000,000 (\$200,000,000) et le pays 2,500,000,000 (\$500,000,000). Les bons de la défense nationale ont rapporté, jusqu'au 12 mars, 3,862,000,000 (\$772,400,000).

M. Ribot a fait contraster les finances françaises avec les

finances allemandes, lesquelles consistent, a-t-il dit, en un échange de papier contre du papier, sous la sanction du code pénal. Il a terminé son discours au milieu des acclamations de la Chambre, qui, à mains levées, a adopté unanimement le projet de loi pour étendre la limite d'émission des bons de la défense nationale.

* * *

Pendant que les parlements accomplissent leur devoir national en votant les lois nécessaires à l'issue victorieuse de la guerre, le Pape, incarnation du plus auguste pouvoir moral qu'il y ait ici-bas, joue son rôle sublime en priant pour la paix. La paix ! Jamais on n'a mieux compris la grandeur et la beauté de ce mot, et de tout ce qu'il exprime, qu'en ce moment où toutes les âmes sont angoissées par les indicibles horreurs, par les visions sanglantes. et par les sinistres clameurs de la plus effroyable guerre qui ait jamais désolé et décimé l'humanité. La voix du pape, de celui qui représente sur terre le prince de la paix, s'est élevée au-dessus des cris de la détresse humaine, des râles de l'agonie, des gémissements de la douleur, des hurlements de la furie guerrière, du tonnerre incessant des artilleries foudroyantes, au-dessus de toute cette rumeur tragique qui ébranle les échos du monde. Et il a demandé à la catholicité, à l'univers croyant, de faire monter vers Dieu la supplication pacifique qui puisse mettre un terme à tant de désastres et de maux. La voici, cette supplication, dont nous tenons à consigner le texte admirable dans les feuillets de cette humble chronique. et dans les pages de notre *Revue Canadienne* :

“ Attristés par les horreurs d'une guerre qui entraîne dans son tourbillon les nations et les peuples, nous nous réfugions, ô Jésus, dans Votre Coeur très aimant comme dans

un suprême asile. De Vous, Dieu des miséricordes, nos gémissements implorent la cessation de l'épouvantable fléau; de Vous, roi pacifique, nos vœux sollicitent le retour si désiré de la paix. De Votre Coeur divin vous fîtes rayonner dans le monde la charité, afin que, toute discorde cessant, l'amour seul régnât entre les hommes. Durant votre vie mortelle, ici-bas, Votre Coeur palpita d'une très tendre compassion pour les disgrâces humaines. Oh! que ce Coeur s'émeuve donc encore en cette heure-ci, chargée, pour nous, de haines si funestes et de si horribles carnages! Prenez pitié de tant de mères, angoissées pour le sort de leurs fils! Prenez pitié de tant de familles, orphelines de leur chef! Prenez pitié enfin de la malheureuse Europe que menace une si vaste ruine! Inspirez vous-même aux gouvernements et aux peuples des conseils de douceur, résolvez les conflits qui déchirent des nations, faites que les hommes se donnent de nouveau le baiser de la paix, vous qui, au prix de Votre Sang les avez rendus frères. Et, comme un jour, au cri suppliant de l'apôtre Pierre *savez-nous, ô Seigneur, nous périssons*, vous répondîtes avec pitié en calmant la tempête de la mer; de même, aujourd'hui, à nos confiantes prières répondez par le pardon en rétablissant dans le monde bouleversé la tranquillité et la paix. Vous aussi, ô Vierge Très Sainte, comme vous le fîtes en d'autres temps de terribles épreuves, aidez-nous, protégez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il."

Puisse cette émouvante invocation, sortie du coeur de Benoît XV et répercutée à travers toute l'Eglise, amener bientôt le dénouement du grand drame qui se joue en Europe, au milieu du sang et des larmes, depuis bientôt sept mois!

* * *

Au Canada, on parle aussi de guerre et, au milieu de plus d'une escarmouche parlementaire, c'est elle encore qui fait le fond de la législation et des débats de notre parlement fédéral. Nous avons indiqué, le mois dernier, quelles étaient les propositions financières et fiscales du ministre des finances, pour faire face à la situation difficile créée par les événements européens. L'opposition n'a pas voulu laisser passer sans protêt les impôts jugés nécessaires par le gouvernement, pour combler le déficit courant occasionné par la baisse des revenus et pour solder l'accroissement d'intérêts inévitables par suite des emprunts de guerre. Mais ce n'est pas aux taxes spéciales sur les lettres, sur les billets de chemins de fer, etc., qu'elle a surtout appliqué sa critique ; c'est au relèvement général des droits tarifaires, et plus particulièrement à l'augmentation du tarif applicable à l'Angleterre. Sir Wilfrid Laurier, après un discours où il a contesté l'à-propos des mesures ministérielles, a proposé l'amendement suivant : " Cette Chambre est prête à faire face aux exigences de la situation actuelle et à voter tous les crédits nécessaires, mais elle regrette que, dans la mesure mise à l'étude, on impose des droits trop lourds pour le peuple, tout en ne rapportant que peu ou pas de revenus ; et que la dite mesure soit surtout dangereuse par le fait que, au lieu de favoriser le commerce entre la Grande-Bretagne et le Canada, elle se trouve à y mettre un obstacle et cela dans un moment où la Mère-Patrie traverse une crise sans exemple dans son histoire. "

Là-dessus un nouveau débat s'est engagé. Le ministre des finances, M. White, le docteur Clark (de Red Deer), Sir Robert Borden, Sir George Foster, M. Graham, M. Carvell, etc., ont pris la parole. Les orateurs ministériels se sont attachés à établir que le relèvement du tarif a simplement pour objet, non pas de protéger davantage l'industrie, mais de pourvoir à une augmentation nécessaire du revenu, et que la

préférence anglaise n'est pas diminuée, au contraire, puisque le tarif général est élevé de 7½ pour cent, tandis que le tarif de faveur n'est élevé que de 5 pour cent.

Tout ce long débat s'est terminé par un vote qui a donné le résultat suivant : pour l'amendement de Sir Wilfrid Laurier, 59 ; contre, 104 ; soit une majorité de 45 voix pour le ministère. Depuis la clôture de cette discussion le travail sessionnel a été expédié plus rapidement, et l'on pense que la prorogation maintenant ne se fera pas attendre bien longtemps.

Québec, 27 mars 1915.

Thomas CHAPAIS.